



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



CARTE POSTALE, ED. DUFOUR (SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE)

■ Début des années 50 ; à l'arrière-plan, au centre, l'ancienne chapelle.

Le hameau du Bessay

Que transmettre sans trahir pour durer

C'est au son des cloches, vers 10 h 30, que les personnes en costume, majoritairement présentes, quittaient en cortège l'oratoire pour gagner l'église, la procession avec la vierge n'ayant pu avoir lieu cette année. Sur le seuil, le prêtre les saluait au passage, impressionné par les croix de la vallée.

Bien que présente, la gendarmerie resta discrète toute la matinée.

Il fut annoncé qu'en ce jour nous allions célébrer la messe de sépulture d'Emmanuel Favre-Tissot, de Jeanne Darves et d'Élise Bozon-Viaille. Cette fois l'officiant se présenta en déclinant son identité : Jean-Luc Garin ; « chti » du diocèse de Lille, actuellement en vacances à Valloire.

Au cours de son homélie, il parla des montagnes de Judée, moins belles que celles des Villards, puis cita le dicton populaire : « Tel père, tel fils », non approprié en cette fête de l'Assomption de Marie. « Tel fils, telle mère » est celui qui convenait puisqu'ils sont tous deux morts et ressuscités. En conclusion il rappela les paroles du pape François affirmant que chacun d'entre nous est une « Mission ».

Le père Garin demanda aux fidèles de manifester leur générosité lors de la quête. Célébrée sans chasuble, la messe fut par contre en partie chantée. La direction de la chorale, en l'absence de Blandine Teyssier, échut cette année à Florence Perrard qui assumait la tâche avec succès si l'on en croit les applaudissements d'encouragement à la fin de l'office. Harmonium, flûte et trompette alternaient ou s'unissaient selon les chants. Notons la présence de trois enfants de chœur en aube que l'on put voir à genoux devant l'autel, l'un d'entre eux faisant tinter des clochettes au moment de l'élévation.

« Belle et ancienne tradition » : voici en quels termes le célébrant parla du pain béni, offert, comme chacun devrait le savoir, par l'Association des amis des Villards. Comme il se doit, il dissocia la bénédiction du pain de celle de l'assemblée.

À l'invitation du père Garin, la maire de Saint-Colomban, Pierre-Yves Bonnard, prit la parole pour dire, entre autre, que le trafic routier serait totalement interrompu de midi à 12 h 35, permettant ainsi au défilé de gagner plus facilement le lieu de l'apéritif en passant devant l'*Hôtel de la poste* et l'*Auberge du Glandon*. Le prêtre, lui, révéla qu'il avait été « coaché » par Arnaud Jansen, Villarin émigré à Valloire.

En ce 160^e anniversaire des apparitions de Lourdes, le chant de l'Ave Maria mit fin à la cérémonie religieuse.

Pendant que les cloches faisaient entendre leurs voix, le défilé s'acheminait vers la salle des fêtes. Au son de l'orgue de barbarie actionné par Gérard Mugnier, chacun pouvait apprécier l'apéritif offert par la municipalité de Saint-Colomban et admirer les costumes féminins du pays, déclinés en leurs nombreuses variantes, le tout sous un soleil généreux et par une température idéale.

Cette année la jeunesse masculine et surtout féminine avait la part belle. Sur les trente béguines qui s'étaient données rendez-vous, un tiers concernait des fillettes, avec en plus la présence de trois très jeunes enfants coiffés d'un bertain, et même... celle d'une... poupée ! Huit garçons étaient diversement habillés. Quant aux hommes, quatre sur neuf avaient eu

à cœur d'être correctement vêtus. Comme chaque 15-Août, les personnes en costume se regroupèrent, à la grande satisfaction des photographes. Dommage que certains enfants fussent en partie cachés, faute d'être placés devant ! Pour finir, un des participants eut une idée : inviter tous les autres à prendre la pose, bras en l'air. Était-ce pour éprouver la solidité de certaines pièces des costumes villarins ou bien leur capacité à rester en place ? Toujours est-il qu'une partie des costumés, prudemment, s'abstint.

Certains personnes furent témoins d'une scène insolite : une vache de race tarine pénétrant dans le bar de l'*Hôtel de la poste* ! Mais que voulait-elle donc consommer ?

Des jeux et des stands proposant des produits de l'artisanat étaient déjà en place. Citons celui de l'association locale Patrimoine et culture ainsi qu'un autre tenu par un ébéniste villarin, Simon Cartier-Lange.

Que cette matinée festive de l'Assomption, riche en échanges, matinée où les jeunes étaient nombreux, suscite le désir de s'unir afin de cultiver, pour qu'elles perdurent, les spécificités villarinchines en ce qu'elles offrent de meilleur.

Yves Morel

Habillage des Villarinchines : « c'est un travail assez fastidieux »

La chaîne de télévision locale *Maurienne TV* a consacré un reportage d'une dizaine de minutes à la journée du 15 août (à retrouver dans la rubrique « archives » de la chaîne). Les commentaires de la journaliste (qui indique « qu'au cours de cette journée entre 3 000 et 5 000 personnes (sic !) sont venues profiter des animations proposées »...) sont entrecoupés par les propos de Pierre-Yves Bonnard qui souligne que « la journée du 15 août est la plus grosse journée sur la commune » et de Xavier Mugnier qui raconte comment cette journée se prépare « côté costumes ».

Xavier Mugnier : « Moi je prête des costumes, je prête ceux de l'association Patrimoine et culture et j'habille. Je suis habilleur. Parce que c'est assez long. Normalement il faut une heure si on ne fait pas de préparation particulière. Moi je me prépare en amont, je fais essayer les filles, donc c'est un travail assez fastidieux. Ça prend beaucoup de temps et donc j'aime bien avoir ma liste avant. Ce matin j'en ai habillé 17. On en a fait une par quart d'heure, il y avait des personnes qui m'aidaient (*), qui me passaient des pièces, surtout qui me passaient les épingles et tout était prêt avant, elles avaient déjà essayé les manches, les robes, et leur tenue était prête dans un sac. »

« (...) Les costumes que vous venez de voir sont des costumes de grandes cérémonies. Les filles ne pouvaient pas s'habiller seules, c'était une sœur, une mère, une tante qui les habillait, en général dans les chambres de bois, les greniers. J'ai toutes les tailles même pour les bébés, on les habille à partir de 4 mois, le plus petit costume que j'ai, et après des personnes âgées il y en a qu'on habille jusqu'à 80, 90 ans. Vous avez vu des costumes de grandes cérémonies, vous avez vu des costumes genre mariage, communion. On sortait les costumes pour la fête de Pâques en général, les beaux costumes, et puis après ils sortaient pour toutes les fêtes carillonnées donc ils sortaient à Pentecôte, à l'Ascension, pour la procession de la fête Dieu puis pour le 15 août, le 15 août c'était le sommet de l'été ici aux Villards. (Des costumes) on en a 5 ou 6 à l'association, des neufs qu'on a fait refaire, et puis on a des dons. On se sert surtout des costumes neufs les jours comme ça, les dons on les garde pour exposer. Et puis dans ce que vous avez vu sur les jeunes filles c'est des mélanges de pièces anciennes et de pièces modernes parce que les soies ont été abimées, elles ont fusé avec le temps, ça s'est détérioré, mais aujourd'hui il y avait pas mal de pièces anciennes quand même. »

(* Dans sa tâche, Xavier Mugnier a été notamment aidé par Martine Paret-Dauphin. Quelques Villarinchines ont été habillées par la famille de Stéphanie Chaboud-Crousaz. D'autres se sont habillées entre elles.



J.-P. T.-P.



J.-P. T.-P.

■ Autour de la buvette, près du four à pain récemment inauguré.

SAISON ESTIVALE

Un bilan jugé positif malgré un manque de moyens humains et matériels

Le 13 septembre dernier, le comité de direction de l'office de tourisme (OT) Espace Glandon a discuté du bilan de la saison estivale à partir des rapports préparés par l'équipe de la Maison du tourisme qui comprenait cet été quatre personnes : Aurore Poix et Solenn Clavel à l'OT et Anouk Vanlerberghe et Claire Martin-Cocher au club enfants.

D'emblée, le rapport général note : « *Nous avons réalisé tout au long de l'été pas mal d'animations et d'événements de qualité pour lesquels tout s'est parfaitement bien déroulé, et ou les retours ont tous été très positifs (la météo a toujours été favorable ce qui aide)* », ajoutant, sans autre précision « *mais... les relations sont parfois compliquées avec les locaux.* » (*) (Tout le monde a pu observer au 15 août que les stands n'occupaient pas toute la place du Chef-Lieu.)

La fréquentation de la Maison du tourisme a été en hausse par rapport à l'été dernier avec 5 104 visites (contre 3 742 l'an dernier : + 36 %) dont 2 015 en juillet et 3 089 en août. Une moyenne de 80 par jours avec des pics compris entre 180 et 250 les 5, 6 et 7 août. Cela n'a pas cependant généré des recettes en proportions (quelque 1 525 euros, contre 1481 euros l'an passé) principalement par vente de cartes de randonnées (203) et de cartes postales (845).

Le secrétariat a également reçu plus d'appels (825, soit 13 appels par jour) que l'an dernier à la même époque (678). « *Cette fréquentation en hausse, précise le rapport, pose le problème du manque de personnel.* » Durant cette période, l'OT ne peut fonctionner avec deux personnes seulement, un sous-effectif qui ne permet pas « *l'accueil des touristes, la gestion des gîtes, l'organisation des événements et des animations hebdomadaires* » avec « *la mise en place, le balisage, la communication* », tout en assurant « *les tâches administratives* » (sont citées : permanence au col de la Croix-de-Fer, location VAE, etc.). Et tout cela dans une période où il est difficile de trouver « *des bénévoles qui ont beaucoup de sollicitations, et de mobiliser les acteurs locaux.* »

Mais recruter suppose que le budget de l'OT soit revu à la hausse alors qu'il stagne depuis des années. Cependant l'OT étant désormais communautaire, cette question devra être abordée en conseil communautaire dont 4 élus étaient présents à ce conseil de direction (Pierre-Yves Bonnard, Jacqueline Dupenloup, Alain Jamen et Jean-Louis Portaz). Les élus villarins souhaitant que si augmentation il y a, elle ne soit pas retenue ensuite sur les attributions de compensations que la 4C verse annuellement aux deux communes...

Le personnel de l'OT a souligné les « *événements festifs dynamisant la station : concert au plan d'eau, la fête traditionnelle du 15 août, le spectacle Mattéi, St-Col'Or Run, le Tour de l'Avenir, le jeu de piste Randoland, la marche gourmande fin juillet* ». Cette dernière animation nécessite beaucoup de travail à cause d'un manque de matériel (tables, bancs, chaises) qui fait que les bénévoles sont obligés de désinstaller dans un village pour installer aussitôt dans le village de l'étape suivante... D'une manière générale, l'OT souligne le

manque de matériel : « *barrières métalliques, scène, branchement électrique* ». Dans ce domaine des animations, l'initiative de Michel Favre-Trosson (parcours des sculptures au Châtelet) a été une bonne surprise très visitée. L'aire de loisirs et son plan d'eau ont été très fréquentés (on venait de loin pour leur fraîcheur en ces temps parfois caniculaires), mais selon des habitués du coin ces équipements pourraient être repensés pour que les associations en fassent plus aisément leur base d'animations (lire page 8).

La communication des événements a été « *élargie : banderole permanente à Saint-Avre, affichage et distribution de flyers dans la vallée, communiqués de presse, promotions dans les journaux et à la radio (France Bleu Pays de Savoie et Montagne FM), présence efficace et régulière sur les réseaux sociaux, mises à jour fréquentes du site Internet et de la plateforme APIDAE via l'OT de La Chambre* ».

Contrairement à ce qu'il avait relevé à l'issue de la saison d'hiver, cet été l'OT a noté la « *bonne réactivité du service technique et des élus concernant les gîtes ou demandes diverses* ».

Les services proposés sont estimés nécessaires : le club enfants, la location VAE (53 locations réalisées), le relais pharmacie, mais aussi les topos « *escalade* » et « *circuit des chapelles* » (rédigés par Stéphane Wyns ces printemps), et l'accès WIFI gratuit toutefois en baisse (842 connexions enregistrées à la Maison du tourisme entre le 7 juillet et le 26 août, contre 1 411 en 2017, et 274 durant la même période à la salle hors sac, contre 473 en 2017). Une baisse qui s'explique par l'état catastrophique (en août notamment) de la couverture numérique de la vallée des Villards.

Enfin, outre l'activité d'un nouveau commerçant (enseigne Bee's Happy de Guillaume Martin-Cocher à Nantchenu), le fonctionnement de l'épicerie du Comberousse est une des satisfactions de l'été avec ses horaires « *plus adaptés* ». Les gérants ont d'ailleurs fini la saison épuisés. Un regret : l'absence d'un marché.

Le bilan revient naturellement sur l'état du camping (que nous avions dénoncé dans le numéro de juin), sur l'absence de centre équestre et d'un distributeur de billets de banque, sur la fermeture de la poste durant les congés scolaires, sur le balisage des infrastructures et des sentiers qui sont à améliorer (malgré des efforts, lire ci-dessous), et sur la période « *blanche* » en août concernant l'accès à Internet et à la téléphonie mobile. Enfin « *pas de retour du questionnaire de satisfaction* ».

Une remarque (souvent entendue, à Saint-Alban notamment) n'apparaît pas dans ce bilan : une seule animation a été programmée cet été dans cette commune et encore est-ce à l'initiative du Sivav (le 26 juillet : soirée dans le cadre du festival des contes et légendes de montagne avec Zian des Alpes). Un déséquilibre qui sera très probablement corrigé lors des prochaines programmations.

(*) Cette citation et les suivantes sont extraites du document intitulé « *Bilan de l'été 2018* » communiqué par la Maison du tourisme.

■ PATRIMOINE ET CULTURE

Au 27 août, et depuis juin, la Maison du patrimoine avait reçu la visite de 483 personnes et récolté 234,86 € de dons. Moins de groupes se sont présentés car la plupart, en Maurienne, ayant déjà effectué une visite ne peuvent pas revenir toutes les années. La clientèle est essentiellement celle de Goélia (80 %). Il est vrai qu'ils sont démarchés chaque semaine et que c'est à côté. C'est une clientèle modeste (les dons d'été sont inférieurs à ceux de l'hiver) curieuse et intéressée, qui vient le plus souvent du Nord. Un bilan de la saison sera présenté lors de l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le 20 octobre à 18 heures.

Chaque année les membres de l'association Les Villards, patrimoine et culture font un voyage d'une journée. La destination est toujours en rapport avec le patrimoine et la culture. Aussi le 1^{er} septembre 2018, 13 membres ont pris place dans le minibus communal et dans une voiture pour se rendre à Bussièrès dans la Loire. Cette commune située près de Tarare possède un musée du tissage et de la soierie.

Deux autres associations en lien avec le patrimoine (une de Bourg-Saint-Maurice, l'autre d'Aix-les-Bains) nous ont rejoints à l'entrée du musée. Au cours d'une visite guidée, M. Compigne, tisserand retraité et président du musée, a montré l'évolution des métiers à tisser allant de la navette poussée à la main jusqu'à celle poussée par un jet d'air à plus de 250 km par heure. Ce qui a permis de constater la com-

plexité du métier de tisserand, nécessitant beaucoup de patience, et la pénibilité de ce travail très bruyant. Après un passage dans la boutique du musée où sont exposées et vendues les productions de tisserands locaux, le groupe s'est rendu à Rozier-en-Donzy, tout proche, pour déjeuner. Repas léger et rapide !

Dès 14 heures, direction l'atelier de tissage de Nicolas Compigne. C'est le jeune tisserand qui a produit les derniers châles à chaîne bleue pour les costumes villarins.

Il a d'abord montré, dans un premier local, le métier ancien qu'il venait d'acquérir. Une œuvre d'art, un monument ! Tout en bois sculpté et marqueté, il a nécessité une modification de la charpente du bâtiment pour qu'il puisse y être installé. Puis dans son second atelier, le métier à tisser les châles villarins à chaîne bleue qui était encore équipé de ses fils de soie tendus (9 300 fils de chaîne pour un châle !). Nicolas Compigne a alors montré les derniers châles fabriqués pour les costumes villarins, tous à chaîne bleue, certains à trame rouge, verte, violette, cuivre ou orange ; avec motif fer à cheval, anémone, etc. Complexe tout cela ! À la prochaine fête du 15 août on pourra les admirer, mais avant il faudra faire les ourlets et poser les franges avec nœuds et entrelacs !

Après un verre offert par le tisserand, les visiteurs ont repris la route du retour.

Martine Paret-Dauphin

■ BRÈVES

► **CLUB ENFANTS.** Le club enfants a enregistré 292 inscriptions (97 en juillet et 195 en août) soit sensiblement le même nombre que l'an dernier (279) ou en 2016 (263, mais loin des 423 de 2015). (Le nombre maximum de 20 enfants n'a été atteint qu'une seule fois, la moyenne journalière se situant entre 7 et 9 enfants.) Cette année en plus des activités habituelles, l'accent a été mis sur la découverte (avec des jeux) des deux Villards et les activités dans la nature (terrain de football des Échets, La Pierre, Nantchenu, Les Roches, la digue de Barral, le plan d'eau du Clos, le Premier-Villard, etc.). Le bilan de l'OT sur cette activité indispensable note qu'il serait nécessaire de proposer à nouveau une activité équestre, « *d'investir dans du matériel : jeux, crayons, peintures, matériel pour l'extérieur (plots, etc.), et d'envisager d'ouvrir un jour plus tôt par semaine* ». Soulignant à ce propos, une fois encore, un « *manque de budget* ».

► **DÉMISSION.** Aurore Poix cessera ses fonctions au sein de la Maison du tourisme le 31 octobre prochain. Elle quitte Saint-Colomban où elle était arrivée le 7 décembre 2015 pour d'autres projets professionnels et personnels. L'office de tourisme devrait donc très prochainement procéder à un recrutement.

► **FRÉQUENTATION.** La fréquentation touristique a été faible, identique à celle de l'an passé. La commune de Saint-Colomban avait 11 gîtes disponibles pour la location (cinq gîtes étant retirés du planning : 2 ne sont pas louables, et 3 étaient occupés par les sauveteurs du plan d'eau, le nouveau secrétaire de mairie et le directeur de l'ÉPIC). Sur 9 semaines (entre le 30 juin et le 1^{er} septembre), et pour ces 11 gîtes communaux, il y a eu 27 semaines louées soit un taux remplissage de 27 % (contre 31 % l'an passé et 22 % l'année d'avant). Avec des taux de 45 % pour la période du 4 au 18 août. Si on considère la période entre le 2 juin et le 29 septembre l'OT donne 32 semaines louées (dont un séjour gagné) et... aucun courts séjours (3 nuits). Aucune location également entre le 16 et 30 juin, et du 15 au 29 septembre. Pour les hébergements dont il a la gestion, Patrick Barnay a communiqué (en nombre d'appartements occupés) un taux de remplissage de 78 % à La Perrière (capacité de 52 lits, 100 % du 7 juillet au 25 août), 44 % à la cure (3 semaines de louées entre le 7 et le 28 juillet, et un week-end après le 15 août), et 11 % à l'école de Lachal (une semaine, du 18 au 25 août). Aucune location au gîte de La Pierre. Le camping n'a pas répondu à notre demande de renseignements.



A. J.-B.

► Du 15 août 2018, dira-t-on : « C'était la fois où... » ?

■ BRÈVE

► **SENTIERS.** À Saint-Alban, le samedi 18 août, le sentier des Jovières qui grimpe au-dessus de la table d'orientation, traverse la combe du Bessay et rejoint la Soujette a été remis en état par 7 bénévoles de la commune (habitants, membres de l'ACCA et élus). Beau chemin agréable à parcourir, qui pourrait tomber dans l'oubli à cause de la traversée délicate de la combe. Quelques jours plus tard (le mardi 4 septembre), la commune de Saint-Alban a saisi l'occasion de l'hélicoptage destiné à l'alevinage des lacs de montagne pour prendre à sa charge une rotation destinée à l'acheminement de poteaux, sacs de ciment et plaques de signalétique, afin de compléter la signalisation mise en place par des bénévoles, de la croix de Turiande (Triandou) au col de la Lavoire.

TALENTS VILLARINS

Des rencontres agréables

À l'assemblée générale de l'Association des amis des Villards, en août dernier, l'idée a été émise de mettre en place un chemin des artistes dans la vallée des Villards. En attendant sa réalisation, l'exposition « Talents villarins » (13 et 14 août) et le chemin des sculptures au Châtelet ont éveillé nos sens à la recherche de la beauté et de la poésie de ces créateurs et créatrices. Laines, perles, bijoux, patchworks, bois, céramique, terre, pierres, jusqu'aux tableaux (acryliques, aquarelles, pastels) ont montré la diversité des inspirations. Nous ne pourrions pas parler de tous ou toutes (*)... mais de quelques œuvres significatives présentées durant ces deux jours.

Grands formats en acrylique

Danièle Bellot-Nicol nous avait habitués à ses aquarelles et ses tableaux de petite taille. À partir de photos en noir et blanc de petite taille, qu'elle fait agrandir, elle peint, en couleurs, sur de grandes toiles (1 m x 3 m environ). Celle qui était exposée représentait ses grands-parents,



M.-T. BOUCHARDY

Jacques Martin-Fardon et Marie Martin-Cocher le jour de leur mariage en 1902. La photo est très posée : le mari étant en deuil (la photo originale montre un brassard sur la manche de sa veste), la mariée n'a pas de costume coloré. Ils portent tous les deux un long et large ruban blanc accroché à l'épaule gauche. L'attitude est rituelle : la mariée a la main droite sur l'épaule gauche de son mari ; leurs mains gauches sont réunies. C'est le photographe, sans doute, qui a glissé dans la main droite du marié une cigarette : à l'époque cela faisait plus viril !

On trouvait 5 autres peintures grand format de ce genre au Martinan, accrochées à la façade de maisons : Jean-Baptiste Émieux au volant de son camion, deux Villarinchines, une vache et un cheval, le même Jacques Martin-Fardon, quelques années plus tard ; et au Chef-Lieu, Édouard Paret-Dauphin.

Côté couture et bijoux

Monique Bret-Vitoz utilisait toute sa patience et sa minutie pour coudre à petits points des patchworks colorés. Christine Reffet exposait ses grosses laines. Geneviève Lacroix avait passé tout l'hiver à tricoter des animaux et sa fille Delphine Tardy à fabriquer de nombreux objets et

bijoux divers. Pendant que sa maman tricotait, la benjamine de l'exposition, Alice Cavaillès n'a pas eu beaucoup de succès pour ses colliers et bracelets en perles qu'elle vendait au profit de la SPA. Dommage !

De tableaux en sculptures

Les tableaux d'Évelyne Fallet-Michel accrochaient le regard par leurs couleurs vives. Bernadette Tronel-Peyroz a mélangé peinture et plâtre pour des tableaux originaux. Carole Jourdan a peaufiné ses portraits aux pastels. La Fine équipe a déposé plusieurs réalisations, dont des tableaux de Stéphanie Lafaury. Parmi ses sculptures, Simone Quézel-Ambrunaz exposait un masque d'Agamemnon en gypse, et un petit buste souriant représentant l'une de ses cousines au large sourire. Sa fille, Anne Quézel-Delmas a modelé des « femmes-boules ». Les portraits au pastel de Carole Jourdan débordaient de réalisme. Bernard Wyns était absent mais avait déposé quelques-unes de ses plus belles céramiques.

Insolite

Christine Frasson-Botton récupère des bûches aux étranges dessins. « *L'œil de l'« artiste » ne fait que voir, interpréter et mettre en valeur ces œuvres que nous devons aux scolytes : petits insectes xylophages de l'ordre des coléoptères. Les adultes attirés par des hormones de stress – phytohormones – émises par les arbres malades, déshydratés ou par l'odeur des bois morts, pondent sous l'écorce. Ces galeries sont faites par les larves qui se nourrissent de la sève restante. En temps normal, le scolyte joue un rôle utile pour la régénération forestière car il limite le pompage d'eau dans le sol des arbres condamnés à mourir. Il accélère leur décomposition au profit de jeunes plans.* » Le peintre rehausse en couleurs les traces de ces insectes et selon les dessins nous pouvons rêver d'envol, de lumière, d'hiver, d'insomnie, de germination ou de temps...

Michel Favre-Trosson avait peu de sculptures à l'exposition. *Ying et Yang* cependant valait le détour : une portion de tronc scindé en deux, de quinconce et retravaillé ; prémices du chemin des sculptures qu'il a imaginé à travers le hameau du Châtelet (lire ci-dessus).



M.-T. BOUCHARDY

Pour les « Talents villarins », il y a eu moins d'exposants que l'année dernière, mais dans le temps gris et pluvieux, on a fait des rencontres agréables et on a pu rêver des couleurs que le ciel nous refusait. Les exposants ont été contents de l'impact de cette exposition.

Marie-Thérèse Bouchardy-Lelong

(*) On a compté 14 exposants (21 l'an passé). Le 1^{er} jour, Danièle Bellot-Nicol et Stéphanie Lafaury ont proposé un concours de dessins libres (12 jeunes).

chemin des sculptures

Une initiative originale

Vingt-cinq œuvres jalonnaient le chemin des sculptures, issues de l'imagination fertile de Michel Favre-Trosson à partir de bois récupérés (lire *Le Petit Villarin* numéro 174, décembre 2015). Le plaisir de parcourir ce chemin était quadruple : la découverte des œuvres, comme sur un jeu de piste ; la découverte du hameau ; la rencontre de ses habitants et peut-être celle du sculpteur animé d'un sentiment de partage. Du *Cri de Mich* (frêne) au *Mi-mammouth* (frêne) on peut admirer une *Danseuse orientale* (mélèze), un *Hibou* (olivier), une *Vigie*, une *Nuance de gris* (sapin et céramique) ; se faire peur avec une *Potence* (épicéa), un *Serpent mythique* (racine d'épicéa), un *Prisonnier* (épicéa), etc... Naturellement, chacun peut interpréter et voir différemment selon son imagination.



J.-P. T.-P.

MUSIQUE : JAZZ À SAINT-ALBAN

Tout est parti d'une soirée chez nous, au chalet, avec Benjamin Meunier, trompettiste en visite à Saint-Alban en famille, Michel et Nathalie Donda, et d'une improvisation jazz de Benjamin et Lucas, son fils. L'idée est alors lancée d'organiser un concert, à laquelle Benjamin a répondu : « *chiche !* »

Le concept est posé : échange concert contre gîte et couvert... Jacqueline Dupenloup a tout de suite validé l'idée avec enthousiasme puis, avec son équipe, nous a aidé à organiser cet événement : trouver la date, le lieu, les couchages pour les musiciens (merci les voisins), créer une affiche (merci Chantal Frasse-Sombet), organiser la communication sur le concert et gérer mille et un détails logistiques pour cette soirée (que faire sans Nathalie et les nombreux coups de main qu'elle a donnés)... Un vrai travail d'équipe qui s'est fait simplement et dans la bonne humeur, chacun apportant son aide et ses idées.

14 août 2018, jour J, un peu de tension, l'arrivée du groupe, l'installation, et un peu d'incertitude sur la météo et la venue du public ! Après un casse-croûte savoureux et gargantuesque préparé par Marc Vuillermoz de l'*Au-*

berge du Triandou pour les musiciens, Valentine Meunier et Myriam Morvan, respectivement 13 et 14 ans, ont donné le « la » et fait sensation avec leur piano-voix-ukulélé dans l'église, ouverte pour l'occasion. Elles ont séduit avec leur duo délicat et leur talent musical ainsi que leur répertoire éclectique (Justin Bieber, LaLaLand, Radiohead, Chopin ou encore Adèle).

Puis, à quelques pas de là, sous les chapiteaux, le groupe nommé pour l'occasion « Mont Corbier Brass Band », un groupe de jazz de rue (Brass Band), s'est lancé pour un deuxième set et a conquis avec ses cuivres, sa guitare et sa batterie les 150 personnes rassemblées. Quelques musiciens de la vallée ont ensuite pu rejoindre le groupe pour une scène ouverte, joli moment de partage et de convivialité. Pendant le concert une buvette, tenue par le Club des sports de la vallée des Villards, désaltérait le public venu nombreux.

Nous avons passé une très belle soirée et sommes heureux d'avoir pu organiser ce concert ! Un grand merci à tous et bien entendu aux musiciens pour ce régal musical !

Marie et Sébastien Vernhes



N. DONDA

BRÈVE

► **POLAR.** Sébastien Mayoux (Lachenal), vient de publier aux Éditions Amazon un roman policier intitulé « Al Baas, l'ennemi intérieur ». L'intrigue se déroule en Syrie, mais le détective Marc Delmat va être conduit à mener l'enquête à Saint-Colomban où réside, à Lachal, la famille du principal protagoniste de l'histoire, Bastien Scalvoni. Ce polar est une œuvre de pure fiction comme le montre cet extrait qui indique qu'un « *traditionnel tournoi de pé-*

tanque (marque) le début de la saison estivale pendant laquelle des centaines de milliers de touristes (affluent) dans les hôtels et résidences de la vallée. » Des centaines de milliers de touristes !? En vente sur le site Internet d'Amazon au prix de 9 euros plus le port (1 euro au format liseuse électronique ; quelques exemplaires « papier » sont disponibles au prix courant chez Christophe Mayoux, à Lachenal, à l'adresse mayoux73@gmail.com).

■ AMIS DES VILLARDS

L'assemblée générale ordinaire de l'Association des Villarins et amis des Villards a débuté (*) par un hommage à Albert Cartier, décédé en décembre 2017, qui participait activement à la vie de l'association, assurant depuis de nombreuses années la collecte des adhésions et des abonnements au *Petit Villarin* dans les hameaux de l'Église, du Mollard et du Premier-Villard. Une tâche reprise cette année par Nathalie Donda (Église et Mollard) et Marcelle Pommier (Premier-Villard).

Dans la présentation du rapport moral, Georges Quézel-Ambrunaz, président en exercice, a rappelé que l'association avait organisé la fête du pain (6 août 2017), le Téléthon (9 décembre 2017, avec 1 836 euros versés à l'AFM qui l'organise sur le plan national), la matinée Villards vallée propre (15 avril 2017, la prochaine est fixée au 29 septembre 2018), et la veillée en Belledonne (9 septembre 2017, le bénéfice du repas du soir, 257 euros, ayant été versé aux sinistrés des Antilles). L'association a contribué par quelques-uns de ses adhérents à sécuriser des croisements de routes pour la course cycliste La Haute Route des Alpes, pris en charge le coût du pain béni pour la messe du 15 août, et versé 250 euros pour le rassemblement des voitures anciennes (300 euros étaient prévus pour Villards vis l'art, animation imaginée par Claire Martin-Cocher, Danièle Bellot-Nicol et Jacqueline Dupenloup mais elle a été reportée en 2019). Une corvée pour dégager et mettre en valeur les ruines des anciens moulins du Merlet a eu lieu le 23 juin. Une seconde (en automne ou l'an prochain) sera nécessaire pour terminer le travail.

Enfin, le 14 avril dernier, le bureau a rencontré les maires pour leur présenter quelques réflexions et des demandes, et les remercier pour leur soutien dans les actions entreprises par l'association notamment pour la mise à disposition de véhicules et d'infrastructures.

En l'absence (excusée) du trésorier Jean-Luc Pluyaud, Georges Quézel-Ambrunaz a également présenté le rapport financier qui fait apparaître pour l'exercice 2017-2018 un déficit de 51,60 € (5 828,83 € de dépenses pour 5 777,23 € de recettes) qui est à relativiser compte tenu des aides accordées par l'association au rassemblement des voitures anciennes et au Téléthon, et des travaux qu'elle a réalisés (bassins en bois). Ces deux rapports ont été approuvés à l'unanimité, et la cotisation maintenue à 10 euros (montant inchangé depuis le passage à l'euro en 2001).

Le budget de l'exercice 2018-2019 a été adopté à 6 650 euros, avec notamment 2 300 euros pour les postes travaux et partenariat et 200 euros de dépenses nettes pour les animations. Les activités habituelles de l'association ont été reconduites : animations, projets de panneaux d'informations sur des sites villarins remarquables, réalisations de bancs, tables et bassins, actions sur les sentiers et les ponts, journée Villards vallée propre, réduction de la vague verte, encouragements à l'affouage, soutiens aux initiatives locales et commerces locaux, etc.

Trois membres du bureau étaient à renouveler : Georges Quézel-Ambrunaz, Jean-Luc Pluyaud et Marcelle Pommier. Ils ont été tous les trois réélus, et Claude Gauterin (déjà membre du bureau dans le courant des années 2000) a été élu sur le poste vacant d'Albert Cartier. Le bureau est donc au complet avec 12 membres.

Dans le débat qui a suivi, Danièle Bellot-Nicol, vice-présidente de l'association, a présenté l'idée d'une nouvelle manifes-

tation, « Parcours de l'art », qui sur le modèle de l'opération « talents villarins » proposerait de faire en une journée le tour des artisans et artistes de la vallée des Villards. Pour des raisons d'organisation, cette opération a été repoussée en 2019.

Jacqueline Dupenloup a indiqué que souvent, comme pour la biennale culturelle du Syndicat des pays de Maurienne, il était demandé à la vallée et ses deux communes un interlocuteur pour délocaliser des manifestations aux Villards. Et de proposer que l'association crée une commission *ad hoc* « culture » pour servir d'interlocutrice. Il a été convenu qu'il fallait auparavant se rapprocher de Martine Paret-Dauphin, présidente de l'association Les Villards patrimoine et culture pour savoir si elle acceptait ce rôle car cela tombe dans le champ de compétence de l'association qu'elle dirige (qui a acquis une expérience dans ce domaine en organisant, aux Villards, avec succès, les journées « De clochers en clochetons » aujourd'hui abandonnées par le Sivav.) L'Association des amis des Villards restant de toute façon disponible pour la secourir dans cette tâche.

Stéphanie Lafaury, membre du bureau, a souligné que des propositions de l'association (achat de tables au plan d'eau et d'un lave-vaisselle à la salle des fêtes) n'avaient pas eu de suite concrète suite au refus de la municipalité de Saint-Colomban, et que la situation n'avait pas évolué en parallèle : les tables du plan d'eau sont pour certaines en mauvais état, et le lavage des couverts à la salle des fêtes se fait toujours à la main... En réalité ces acquisitions auraient dû être effectuées en même temps que d'autres projets communaux qui sont toujours en attente (vente du matériel de la boulangerie, désormais sans objet, pour financer la rénovation de la cuisine de la salle des fêtes par exemple)... Rebondissant sur ce point, Jacqueline Dupenloup a proposé que l'association finance des tables d'extérieur pour le terrain de boules du Premier-Villard qui n'en possède pas. Georges Quézel-Ambrunaz est chargé de concrétiser ce projet en collaboration avec le service technique de la commune de Saint-Alban.

À la suite de cette assemblée générale ordinaire, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire pour modifier les statuts sur un point : le changement de la date limite d'envoi des documents (rapports moral et financier) pour les assemblées générales. Actuellement d'un mois, ce délai a été ramené à quinze jours au minimum.

Christophe Mayoux

* Le 8 août au Martinan en présence de Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, et Gilbert Pautasso, premier adjoint de Saint-Colomban, qui représentaient leur commune (ils sont également adhérents de longue date à titre individuel à l'association). Entre les adhérents présents ou représentés (par des pouvoirs nominatifs ou confiés au bureau), le quorum fixé par les statuts à 25 % des adhérents (163 à jour de leur cotisation 2017-2018), a été atteint.

Collecte d'histoires...

Racontées par nos grands-parents, parents..., elles embellissaient autrefois les veillées. Anecdotes, mythes, croyances, récits magiques, heureux ou terrifiants, ne les laissons pas se perdre. Contribuons à la recherche de cette mythologie alpine. Histoires en mémoire, grandes ou petites ? Contactez Claire Martin-Cocher qui souhaite une collecte collective... (tél. : 07-86-96-46-95).

■ LA FÊTE DU PAIN

Naguère, la fête du pain était organisée autour du four communal du Pied des Voûtes et réunissait près de 150 convives. Puis, une centaine en moyenne dans les années 2000. Depuis le tournant de l'année 2010, 70 à 80 personnes seulement participent à ce rendez-vous annuel proposé par l'Association des amis des Villards. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette désaffection.

Tout d'abord, la « concurrence ». Dans les années 90, peu d'animations estivales avec repas étaient proposées comme c'est le cas aujourd'hui avec la marche gourmande, les repas des tournois de pétanque, la veillée en Belle-donne, la fête du col, etc. Et quand la fête du pain se déroulait au Pied des Voûtes, des Cui-nains y participaient alors que depuis qu'elle se déroule dans la salle des fêtes, ceux-ci sont plus enclins à se rendre aux nombreuses manifestations et fêtes du pain qui sont organisées au même moment dans les autres communes du canton de La Chambre.

Ensuite, l'emplacement du Pied des Voûtes, champêtre, est propice à ce type de fête même si son manque d'ombrage est un handicap. Mais à cause de la nouvelle configuration de la place et pour faciliter le travail des bénévoles, cette journée a été délocalisée dans la salle des fêtes de Saint-Colomban ce qui est tout de même moins bucolique... (Mais là, la logistique est plus simple, tables, bancs, toilettes étant sur place. Il suffit d'avoir été bénévole sur cette animation et parfois jusqu'à 22 heures passées pour remonter le matériel et les restes du repas, pour comprendre l'avantage de la salle des fêtes...)

Enfin, depuis 30 ans, les adhérents de l'association sont moins nombreux et en moyenne plus âgés...

Cette année donc, une soixantaine de convives seulement était présente vers midi pour le vin d'honneur. Le repas proposé par Jean-Luc et Monique Pluyaud avait été cuisiné « maison » à la Doata (terrines de porc avec ses accompagnements en entrée, daube proven-

çale avec des pommes de terre grenaille, fromage, et une part de tarte aux abricots). À l'animation on retrouvait Bernard Garnica qui assurera celle du repas des anciens prévu le 13 octobre prochain.

La tombola mettait en jeu 14 lots : objets publicitaires de Groupama (assureur de l'association), forfaits de ski (journée du samedi) offerts par l'ÉPIC de Saint-Colomban, bons d'achat d'offerts par Intermarché, deux repas de 25 euros au *Triandou* offerts par la municipalité de Saint-Alban, une semaine dans un gîte communal offerte par celle de Saint-Colomban. C'est Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, qui a effectué le tirage. Francis Martin-Fardon a remporté deux bons d'achat Intermarché ; le premier forfait de ski était (auto-attribué à... Jacqueline Dupenloup qui le remettait en jeu. Il fut alors gagné par Jeannine Malburet qui elle aussi le remit en jeu. Il fut alors remporté par un membre de la famille Neves. Enfin, le gros lot (une semaine dans un gîte communal) a été gagné par Marcelle Pommier qui élégamment le remit en jeu ayant déjà eu un lot de Groupama. Cette semaine fut alors gagnée par... un autre membre de la famille Neves !

Après plus d'une vingtaine d'éditions, la formule de cette fête du pain s'essouffle même si elle ne se limite pas uniquement à un repas puisque chaque année, des Villarins et des touristes viennent, la veille, acheter du pain cuit au four banal par une équipe de bénévoles emmenée par Jean-Luc Pluyaud. La proposition de Jacqueline Dupenloup de faire de cette fête un lieu de rencontres devant le four du Pied des Voûtes et/ou devant celui, tout neuf, du Chef-Lieu de Saint-Colomban, pendant que des boules de pain y cuisent, a été discutée par le bureau de l'association le 25 août dernier. Sans qu'une solution émerge de ces échanges, le bureau a néanmoins admis la nécessité de faire évoluer cette manifestation. Le voilà donc avec « du pain sur la planche »...

Christophe Mayoux

■ FOUR À PAIN DU CHEF-LIEU : PREMIÈRES CUISSONS...

C'est avec beaucoup d'application que Gilbert Émieux, aidé de quelques courageux, a bâti l'ossature du four à pain construit au Chef-Lieu, avant de le parer de pierres du pays afin de lui donner son cachet. Pour ne pas être en reste les frères Bozon-Viaille lui ont mis un chapeau de tôles pour le protéger des intempéries (couverture « en zinc à joints debouts » vendue « pour 100 ans » !), et poser une belle porte en bois. Et voilà le four prêt à faire feu de tous bois.

Depuis belle lurette, l'instigatrice de ce projet – Martine Paret-Dauphin – s'est préparée à son utilisation. Ce professeur avisé a pris soin d'interroger tous ceux qui pouvaient la conseiller. Malgré les difficultés prévisibles elle effectua – avec son double, Monique Pautasso – une première cuisson de pain, suivant scrupuleusement ses notes consignées dans un carnet. Pendant que la pâte dont la recette s'avéra excellente reposait pour gonfler, la partie la plus délicate, du moins pour cette première, s'annonçait, avec la mise en chauffe du four.

La veille du bois avait été ramassé, complété par quelques vieux fagots généreusement fournis par Josette et Gérard Rostaing-Troux. Le four se fit un peu tirer l'oreille pour bien montrer que c'était tout de même lui le chef. Mais, il en fallait plus pour arrêter ces deux fêtes du pain. Et bientôt une belle flamme s'éleva réchauffant un four qui n'attendait que ça, vaincu par la ténacité des deux boulangères en herbes. Après quelques minutes, elles retirèrent les braises pour laisser le four refroidir. Lorsque la bonne température leur sembla atteinte, les pâtons furent enfournés. Mais las, devant la croûte un peu trop « bronzée » des pains, il fallut écourter précipitamment la cuis-

son. Cette première fournée fut un peu « carbonisée » mais le pain était bon en bouche.

Il n'était pas question de rester sur cet à-peu-près. Mais la deuxième tentative s'avéra elle pas suffisamment « bronzée » suite à une trop grande prudence. Les bénévoles qui avaient été invités à cette occasion pour leur contribution apprécièrent néanmoins ce pain.

Diable, qu'à cela ne tienne, rendez-vous fut pris pour un troisième essai. Les deux « fourmis » pétriront manuellement la pâte, ne ménageant pas leur peine car travail et sueur sont la clé de la réussite. C'est avec amour que les pâtons furent confiés au four. Cinquante-cinq minutes plus tard, le four réglé à 200 degrés rendit son verdict : 10 belles boules bien dorées, agréablement parfumées vinrent remplir les corbeilles faisant le délice de ceux qui eurent le privilège de goûter une part de cette fabrication artisanale parfaitement maîtrisée. Le « professeur » venait de rendre une « copie » attestant qu'elle était digne de recevoir son doctorat « ès pain de campagne ».

Ce four a été inauguré le 22 septembre vers midi par Pierre-Yves Bonnard qui portait pour l'occasion son écharpe de maire. Il a coupé le ruban tricolore qui barrait l'accès au four, en distribuant des morceaux à tous ceux qui ont participé à sa construction. Une cinquantaine de personnes était présente autour du buffet préparé « maison » par Martine Paret-Dauphin, Monique Pautasso et Claire Martin-Cocher.

Selon Martine Paret-Dauphin, « maintenant il faut que les gens et les associations se servent de ce four dans le respect du règlement qui va être élaboré. Le four est fermé à clef et la clef est à prendre à la mairie ».

L'arrivée finale à Saint-Colomban

Créé en 1961 pour révéler les futures stars du cyclisme mondial, le Tour de l'Avenir est une course d'une dizaine d'étapes réservée aux meilleurs cyclistes internationaux de moins de 23 ans. Cette année, pour la 55^e édition, l'épreuve s'est déroulée du 17 au 26 août entre Grand-Champ (Morbihan) et « Saint-Colomban-des-Villards col du Glandon » comme l'indiquaient les documents officiels. 156 coureurs représentant 23 équipes nationales, 2 équipes régionales (Pays-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes) et une équipe internationale (Centre mondial du cyclisme) étaient au départ.

La dernière étape (26 août) a traversé les hameaux du Premier-Villard, de l'Église, du Frêne et du Bessay, puis de Lachenal et du Martinan, pour une arrivée jugée à Saint-Colomban, sur la place du Chef-Lieu, à hauteur de la Maison du tourisme. Cette étape a été suivie en voitures officielles par Solenn Clavel, Patricia Valcke et Aurore Poix (Maison du tourisme) et deux jeunes du Club des sports des Villards qui sont en section sport-études : Ambre-Lou Jalbeaud et Quentin Girard. Ils avaient été invités par Pierre-Yves Bonnivard.

À cause du froid (la route était verglacée au sommet du col de l'Iseran que les coureurs – ils n'étaient plus que 140 en lice – devaient franchir), et malgré le salage effectué dans la nuit, le départ de cette dernière étape n'a pas été donné de Val d'Isère mais de Bessans (sur le stade de biathlon) que les coureurs ont rallié en voitures.

Ce contretemps a fait que les coureurs sont arrivés avec un retard d'une demi-heure environ (14 h 15 au lieu de 13 h 45), retard qui expliquerait, selon Pierre-Yves Bonnivard, le fait que, contrairement à ce qui avait été annoncé, la dernière heure et demie de cette étape n'ait pas été retransmise en direct (sur FR3 et Eurosport). Au lieu de quoi, FR3 a diffusé une classique en Bretagne et Eurosport s'est contenté d'un reportage de 20 minutes diffusé le mardi suivant (accompagné d'un commentaire souvent inexact... pour un téléspectateur villarin).

Il y avait foule sur la place du Chef-Lieu (avec les coureurs et l'encadrement environ 800 personnes, entre 1 000 et 1 500 selon la gendarmerie), pour assister à

cette arrivée, et les hôtels étaient remplis (« Il fallait attendre plus d'une heure pour y déjeuner. »).

Sur le podium, des élus locaux entouraient Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, pour la remise des bouquets (une vingtaine, fournis par Saint-Colomban) aux vainqueurs de l'étape et des différents classements généraux : Bernard Covarel, président du Sivav, Jean Didier et Bruno Rambaud, respectivement maire et premier adjoint d'Albiez-Montrond, Bernard Balmain, premier adjoint de Saint-Sorlin, Jean-Paul Margueron, président de la communauté de communes Cœur de Maurienne, les maires de Montricher (Sophie Verney), de Valmeinier (Philippe Baudin) et de Valloire (également président de l'association des maires de montagne), Christian Grange, conseiller départemental de Modane, Gilles Buisson (Soremét), Jean-Marc Silva, directeur de France Montagne.

On a toutefois noté l'absence d'Émilie Bonnivard, députée de la circonscription, de Christian Rochette, président de la 4C, des élus de l'ex-canton de La Chambre (Jacqueline Dupenloup excusée, retenue par ses obligations de bénévole) et d'Alexandre Maulin, exploitant de la plupart des remontées mécaniques du massif Arvan-Villards qui accueillait cette arrivée (néanmoins excusé et représenté par Jérôme Choudin, directeur de la Satvac). Dans l'organisation on a reconnu Bernard Hinault, Albert Bouvet (coureur des années 60) et Gilbert Chaumaz, Mauriennais, qui a couru le Tour de France avec Thévenet.

Les remises des prix ont été faites en présence de Coralie Fiora et Stéphanie Chaboud-Crousaz qui avaient revêtu pour l'occasion le costume villarin. « Ce qui a changé des mannequins habituels. » nous a indiqué Pierre-Yves Bonnivard. Elles étaient accompagnées par Jean-Marc Louis également habillé en costume local.

Pour la petite histoire on retiendra que l'étape a été remportée par le Suisse Gino Mäder et que c'est le Slovène Tady Pogacar qui a remporté le Tour, le premier Français, Clément Champoussin, se classant 5^e à 1 min 56 s du vainqueur. Des noms qu'on pourrait retrouver dans quelques années sur la Grande Boucle.

Une organisation considérable pour une petite commune

C'était la 5^e fois que cette épreuve arrivait dans le massif Arvan-Villards. À l'arrivée de la dernière étape de la course, la commune d'arrivée de l'édition suivante est tirée au sort par Bernard Hinault, ce qui a été le cas de Saint-Colomban lors de l'arrivée 2017 aux Albiez. Cette année, il ne restait que deux communes en « compétition » et c'est le Corbier qui a été « désigné ».

Pour obtenir cette arrivée le Sivav débourse chaque année 60 000 euros TTC répartis à parts égales entre Promo Events qui s'occupe des directs TV et la société Alpes Vélo qui est chargée depuis 2012 de l'organisation de l'arrivée (gérée avant cette date par ASO qui organise le Tour de France). La contribution du Sivav s'arrête là. Tous les autres coûts de l'organisation sont à la charge de la commune d'arrivée.

Si les barrières Vauban ont été prêtées à Saint-Colomban, il a fallu les transporter (nécessitant deux semi-remorques) et louer un engin pour les décharger et les charger... ; pour habiller ces barrières, des banderoles de 10 m de long vantant les mérites de la station ont été commandées (une dizaine, qui serviront cet hiver au pied des pistes) ; pour les caméras il a fallu louer les nacelles (et les bonnes...) situées sur la ligne d'arrivée ; installer des sanitaires et un local antidopage (avec salle d'attente et salle de contrôle) ; un casse-croûte (durant lequel Bernard Hinault a fait un petit discours et dédicacé des caquettes) a été offert aux bénévoles qui ont été fortement mobilisés ; des employés communaux ont participé au rangement du matériel (une journée à 3) ; depuis l'automne dernier, le secrétariat de la mairie a pris en charge toute la partie administrative de l'événement (soit le travail

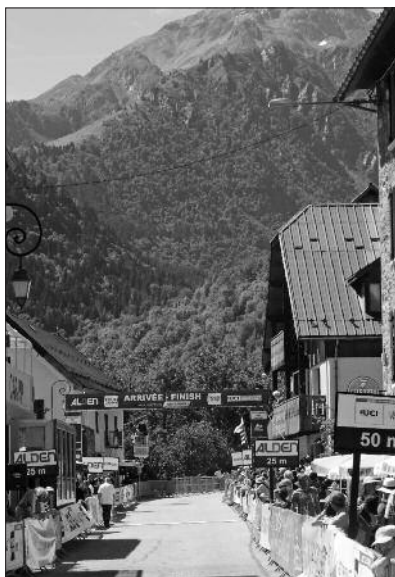
d'une personne durant 3 semaines) ; etc. Bref une contribution que le maire de Saint-Colomban évalue à 30 000 euros.

Pour soulager les bénévoles sollicités toute la saison, la commune de Saint-Alban a elle mobilisé 2 employés communaux pour assurer la sécurité à l'embranchement de la route du Premier-Villard sur la RD 927.

Pierre-Yves Bonnivard a estimé que les retombées de cet événement ont été « importantes » : « On en a beaucoup parlé avant que l'épreuve arrive à Saint-Colomban, et il y a eu beaucoup d'articles de presse. » Il a tenu à souligner « le travail remarquable des bénévoles qui étaient équipés des radios de l'ÉPIC préparées par Christophe Poirier, ce qui a permis d'établir un réseau de communication fiable ; tout le monde entendait la même chose et c'était un confort. C'est la première fois que cela se faisait. »

Les bénévoles justement ont indiqué, pour certains, que leur plus gros souci avait été de faire respecter « les routes coupées en absence de signalisations claires (...). Il a fallu calmer de nombreux automobilistes. On a envoyé une cinquantaine de bagnoles aux Balmettes, alors que certains voulaient aller à la via ferrata... À cette occasion, on s'est aperçu que des gens venaient d'Aiguebelle pour passer la journée au plan d'eau qui serait mieux que celui de Saint-Rémy ! Enfin une vingtaine de personnes du CAF de Lyon, venant de l'ouest de Lyon, ont été dirigées vers l'Ouillon... »

D'autres bénévoles ont fait remarquer que cette journée aurait pu être l'occasion pour déposer des papillons publicitaires sur les pare-brise des voitures (même « loupé », selon eux, pour le rassemblement des costumes qui s'est déroulé à Saint-Sorlin-d'Arves, fin juin).



PÉTANQUE

SIX JOURS DE SAINT-COLOMBAN

Victoire historique de Charline Balme, associée à Norbert Combet

Vingt-quatre doublettes étaient inscrites pour la 45^e édition des Six jours de pétanque de Saint-Colomban. Le mauvais temps a cet été encore perturbé les parties de poules mais, comme d'habitude, les joueurs et joueuses ont su trouver les solutions pour assurer le bon déroulement des parties (jouées en matinée ou en début d'après-midi).

Après que ces parties de poules aient rendu leur verdict, le 10 août, sous un beau soleil cette fois, les 16 meilleures équipes du concours étaient prêtes pour la phase finale.

Et là, coup de tonnerre dans la pétanque villarinoise ! C'est une jeune femme, pas même 17 ans, Charline Balme, qui a inscrit son nom sur la coupe. Elle était associée à son champion de ton-ton, Norbert Combet.

Pour en arriver là, ces deux-là firent une phase de poule remarquable, terminant 2^{es} derrière les intouchables Alex et Gérard Mugnier, et des huitièmes de finale sans encombre. Les quarts permirent une fois de plus de découvrir les qualités hors normes de Charline Balme, sa hargne, sa concentration extrême et sa détermination qui firent merveille dans une partie acharnée, gagnée sur le fil 13-12 ! C'était sa journée. Norbert Combet, en vieux briscard de la pétanque le présentait (il a remporté les Six jours en 1999 avec Henri Tamigi). La suite lui donna raison : la demi-finale face à la redoutable doublette Hervé Tardy – Jean-Louis Pabion fut expéditive (13-0)...

La machine était lancée et la finale tant désirée arriva face à des adversaires rencontrés en phase de poules et contre lesquels ils s'étaient inclinés sèchement 13 à 5. Mais dans une finale la tension est autre, les gestes deviennent plus crispés, les boules paraissent lourdes, et à ce jeu Charline Balme fit preuve d'un sang froid

et d'un relâchement digne d'une championne, et son tandem très complémentaire avec un Norbert Combet rassurant, encourageant sans relâche sa nièce, allait petit à petit avoir raison d'une autre doublette familiale composée d'Alex et de son oncle Gérard Mugnier, lui aussi grand seigneur de la pétanque aux Villards, dont le flegme, l'élégance et la classe lui ont fait gagner plusieurs Six jours. Mais c'était le jour de Charline Balme, et Alex et Gérard Mugnier durent s'incliner au bout d'une magnifique finale face à la nouvelle « diva » de la pétanque villarinoise et son mentor Norbert Combet.

La finale du concours complémentaire fut aussi une affaire de famille. Elle couronna la doublette composée de Gérard Bozon-Verduraz et son fils Robin, si fier et si heureux de jouer avec son père. Ils battirent une équipe débordant de gentillesse et de fair-play : Christian Desfours et Bernard Azoulai.

La journée s'est poursuivie avec la remise des prix, pleine de joie, de convivialité mais également d'émotion car, et cela devient malheureusement une habitude, un hommage fut rendu à Francis Vanini récemment disparu (vainqueur des Six jours en 1987), en présence de Françoise son épouse. Un repas servi à plus de 130 personnes et une soirée dansante pleine d'allant terminèrent cette 45^e édition.

Un grand merci aux donateurs, aux bénévoles et surtout à l'engagement de tous les instants d'Alain Delapierre sans qui les Six jours ne pourraient se dérouler... Un seul bémol : une participation stagnante depuis 3 ans. Ce qui devrait conduire l'équipe organisatrice à proposer l'an prochain une formule plus attractive afin de relancer et de faire perdurer ce « monument » de l'animation à Saint-Col que constituent les Six jours.

Alain Bozon

■ TRAIL LA VILLARINCHE

On retrouve huit Villarins classés dans les deux épreuves de la 22^e édition du trail La Villarinche qui s'est courue le 22 juillet. Sur la boucle de 13 km (38 classés), remportée par Brice Pardonnet (1 h 05 min 29 s), on trouve les noms de Nathalie Favre-Bonté (1 h 22 min 30 s), Patrick Favre-Bonté (1 h 28 min 17 s), Amandine Favre-Bonté (1 h 32 min 32 s), Caroline Van Wijk (1 h 39 min 03 s) et Caroline Verdun (2 h 06 min 34 s). Sur la boucle de 26 km remportée par Lionel Bonnel (2 h 53 min 14 s), on a noté les performances de Franck Martin-Garin (3 h 12 min 11 s), Nicolas Bellot-Champignon et Laura Hugon, même temps (4 h 08 min 08 s).

Selon des participants villarins à cette

édition, ce trail devrait davantage « communiquer en créant un « événement » et une page sur Facebook pour qu'on puisse partager ses impressions et faire de la pub... ». D'autant que c'est « une très belle épreuve, une belle course de montagne qui est technique et exigeante ». L'organisation devrait toutefois veiller à « être rigoureuse sur la signalisation et le balisage du parcours menant à l'arrivée. Par exemple, cette année, sur les Balmettes, c'était un peu limite avec le mauvais temps du matin et le brouillard... » Ce qui repose la question des bénévoles. Il en faut environ 80 sur une telle épreuve. Pas certain donc qu'elle reste inscrite au calendrier des animations...



R.D. B.-C.

RÉSULTATS

Concours de l'ACCA de Saint-Alban

· 4 août 2018 (50 ans de l'ACCA)
Terrain de pétanque du Premier-Villard ; 29 doublettes

• Concours général

Finale : Claude et Denis Jamin / Benjamin Maurino et Sébastien Dufour, 13-4.

Classement : 3^{es} : Jacques et Victor Lafaury ; 4^{es} : Henri Tamigi et Sylvain Gailard ; 5^{es} : Jean-Louis Pabion et Christian Campillo.

• Concours complémentaire

1^{ers} : Bruno et Nathalie Vial ; 2^{es} : Raymond et Nadine Didier ; 3^{es} : Alexis Bitz et Corentin Ledain.

45^e Six jours de Saint-Colomban

· Du 5 au 10 août 2018
Place du Chef-Lieu ; 24 doublettes

• Concours général

Quarts de finale : Alexandre et Gérard Mugnier / Denis et Claude Jamin, 13-6 ; Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaury / Sébastien Dufour et Benjamin Maurino, 13-8 ; Norbert Combet et Charline Balme / Florian et Jean-Christophe Pabion, 13-12 ; Hervé Tardy et Jean-Louis Pabion / Henri Tamigi et Richard Tritto, 13-11.

Demi-finales : Alexandre et Gérard Mugnier / Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaury, 13-3 ; Norbert Combet et Charline Balme / Hervé Tardy et Jean-Louis Pabion, 13-0.

Finale : Norbert Combet et Charline Balme / Alexandre et Gérard Mugnier, 13-7.

• Concours complémentaire

Quarts de finale : Christian Desfours et Bernard Azoulai / Véronique et Matthieu David, 13-5 ; Joël Cartier-Lange et Jean-François Lyard / Vincent Tritto et Julien Tamigi, 13-7 ; Alexis Bitz et Corentin Ledain / Laurent Guillaud et Jérôme Genin, 13-8 ; Gérard et Robin Bozon-Verduraz / Théo et Christine Frasson, 13-1.

Demi-finales : Christian Desfours et Bernard Azoulai / Joël Cartier-Lange et Jean-François Lyard, 13-9 ; Gérard et Robin Bozon-Verduraz / Alexis Bitz et Corentin Ledain 13-8.

Finale : Gérard et Robin Bozon-Verduraz / Christian Desfours et Bernard Azoulai, 13-4.

Concours du club des sports

· 17 août 2018
Aire du Clos ; 24 triplettes

• Concours général

1^{ers} : Anne-Lise, Corentin et Maïwen Ledain ; 2^{es} : Norbert Combet, Julien Tamigi et Stéphane Pozza ; 3^{es} : Gérard Bozon-Verduraz, Estelle Mussi et Christian Desfours ; 4^{es} : Laurent Favre-Tissot, Raymond Genoulaz et Antoine Martinato ; 5^{es} : Alain Bozon, Hervé Tardy et Jean-Louis Pabion.

• Concours complémentaire

1^{ers} : Daniel Paret, Ron Van Wijk-Naabrog, François Duclos ; 2^{es} : Romain Cavalière, Nathan Pelle et Cédric Prachon ; 3^{es} : Victor Bordon-Biron, Élio Favre-Tissot, Tanguy Barbarat ; 4^{es} : Colette Favre-Tissot, Yvette Van Wijk-Naabrog, Marie-Jo Paret.

■ BRÈVE

➔ **PÊCHE.** Comme l'an dernier, même époque, un alevinage hélicoptéré des lacs (de Sembuis, de la Croix, des Balmettes, du Bacheux) et des torrents de la vallée des Villards a eu lieu le 4 septembre. Cet été la Maison du tourisme a vendu 51 cartes de pêche pour un montant de 1 569,50 € (même nombre que la saison dernière).

POINT DE VUE

Merci à la vallée des Villards, merci à Saint-Col, merci au Châtelet

Je me permets d'écrire ces quelques mots juste pour dire le bonheur que j'ai eu cette année encore de passer un été dans la vallée des Villards. Tant de beauté !

Chaque matin, chaque soir pouvoir admirer un ciel, un paysage différent apporte une certaine sérénité.

Au Châtelet, en juillet, huit garçons âgés de cinq à quatorze ans ont couru à travers « le pti'to thian » et investi un abri rocheux pour des jeux dont eux seuls détenaient le secret... Même endroit, leurs parents avaient aussi dévalé sur la mousse des rochers, fabriqué des arcs et des totems. Soigné des oiseaux et chaperonné des outils. Quelle ambiance !

Aux Balmettes, les bouquetins nous ont permis de partager leur territoire le temps d'une journée. Moment unique.

Au Chef-Lieu, une journée magnifique nous a entraînés dans des souvenirs entre la chaleur du four et les odeurs de pains. Projet de Villarins qui a abouti grâce à beaucoup de détermination et de travail. Bravo !

Au Châtelet encore, tout le hameau c'est retrouvé chez Dany et Michel Favre-Trosson autour d'un très bon repas dans un esprit festif, pour une belle journée et, grâce au chemin des sculptures nous

avons pu profiter d'œuvres en pleine nature, et nous avons eu des visiteurs dont certains même qui n'étaient que de passage.

Enfin la journée du 15 août en hommage au costume traditionnel. Clin d'œil au passé et tournée vers l'avenir, avec toute cette jeunesse aussi belle et si joyeuse. Vraiment merci à tous ceux qui permettent qu'un moment aussi exceptionnel se réalise. Le travail que nécessitent les costumes est récompensé en cette journée du 15 août par le magnifique défilé aux couleurs chatoyantes dans une atmosphère qui nous touche et qui est palpable surtout à la sortie de la messe sur le parvis de l'église. Des instants où toutes les générations se côtoient dans la joie. Quel privilège !

Merci à mes proches, à tous mes amis, et à toutes les personnes rencontrées cet été au Châtelet, au plan d'eau, chez Magda, à l'épicerie, au Chef-Lieu, dans chaque hameau et ainsi jusqu'au col du Glandon et au col de la Croix-de-Fer. Merci pour l'amitié, merci pour l'affection, merci pour la convivialité, la force de caractère et le talent des habitants du beau pays des Villards.

Mireille Martin-Garin

Une fête délocalisée en Rieuclaret

C'est une fête du col « chamboulée » par trois changements qui s'est déroulée le samedi 30 juin et le dimanche 1^{er} juillet.

Changement de dates tout d'abord, car habituellement cette fête se tient le dernier week-end du mois d'août. Mais ce week-end étant pris cette année par l'arrivée finale du Tour de l'Avenir cycliste, une manifestation sportive nationale qui nécessitait entre autre la fermeture à la circulation de la route départementale 927, le comité de pilotage a été contraint de déplacer ces journées fin juin, début juillet. Changement de lieu ensuite : elle s'est déroulée en Rieuclaret, dans le périmètre de l'ancien foyer EDF, près des berges de la retenue de Grand Maison.

Changement de contenu enfin avec l'annulation des Rencontres de la montagne et la programmation de la soirée « veillée en Belledonne » le samedi soir, alors qu'habituellement ces veillées se déroulent en juin. Cette dernière modification a fait suite à une demande de l'association Espace Belledonne, sous l'égide de laquelle se tiennent ces soirées, et présentait l'avantage de n'organiser qu'un repas. (Ce regroupement a permis que cette animation ait lieu aux Villards car le comité de pilotage, prenant acte du fait que son organisation est lourde avec notamment l'élaboration du « temps d'échange », et la préparation du repas, avait envisagé une année « blanche ». Quand aux Rencontres de la montagne, l'USAPR devait organiser les 5^{es} du nom le 6 octobre 2018 à Buis-les-Baronnies dans la Drôme.)

Le samedi, la veillée a débuté vers 16 h 30 par une discussion sur l'alimentation intitulée « Au cœur de notre assiette » et menée par une chargée de mission en agriculture. Le temps d'échange proposait un thème similaire : « Peut-on se nourrir de l'agriculture locale ? ». Des tables rondes réunissant participants et agriculteurs ont permis des échanges fructueux bien que leurs organisations, un peu trop magistrales, n'aient pas réussi à maintenir l'intérêt de tous les présents, essentiellement villarins.

Le soir, après l'apéritif en plein air, le repas (au nom évocateur : « destination alpage », préparé par Jean-Luc et Monique Pluyaud et proposé par les Amis des Villards au tarif de 11 euros fixé statutairement à prix coûtant), régalaient la soixantaine de convives (diots, crozets et tartes aux abricots « maison »).

Pendant le repas, les Babelettes (Marie Mazille et Annick Magnin) donnaient un concert (financé par Espace Belledonne) qui mit une ambiance propre à faire remonter la température de Grand Maison... fraîche à cette altitude malgré la canicule qui sévissait déjà en journée à cette période. Interprétant des chansons de leur composition ou reprenant des textes de Georges Brassens, des Frères Jacques et même un texte écrit par Alfred de Musset, leur prestation fut appréciée au point que certains convives villarins sont restés pendant les rappels jusqu'au moment où il fallut ranger et débarrasser la salle... (L'illumination d'un berger sur la

montagne environnante, qui se faisait au col du Glandon, n'a pas eu lieu pour des raisons techniques.)

Le dimanche, des commerçants et des artisans (villarins et mauriennais) proposaient aux visiteurs un marché de produits locaux. On retrouvait aussi les stands habituels comme la déambulation des oies surveillées par un chien de berger, et l'atelier « construit ta cabane de berger ». Le tout était accompagné en musique par un orchestre musette. La chaleur de cette belle journée a fait que la buvette tenue par le Club des sports des Villards a été bien souvent visitée...

Après l'apéritif officiel pris vers 11 heures, les élus ont prononcé quelques mots de bienvenue. Pierre-Yves Bonnard, maire de Saint-Colomban, a remercié les organisateurs et les bénévoles. Il a eu une pensée pour Manet Favre-Tissot (Lachenal), bénévole de la première heure sur cette « fête du col » qui se déroulait cette année à quelques centaines de mètres du chalet d'alpage de sa famille ce dont il aurait été heureux.

Après le repas proposé par le club des sports, vers 14 heures eut lieu le lâcher des bonbons avec des canons manuels, qui réjouit comme à chaque fois tant les petits que les grands. Puis vint le moment de la bataille des « reines », avec des combats de vaches d'Hérens appartenant à des Mauriennais passionnés par cette race de combat. Étonnantes ces joutes entre des vaches qui sont d'une tranquillité à toute épreuve juste avant de rentrer dans l'arène qui avait été spécialement aménagée. En réalité, les combats tête contre tête sont assez rares et la suprématie entre animaux est avant tout une question de « psychologie » : gagne la vache qui en impose le plus par le regard, est éliminée celle qui abandonne l'arène... Souvent, un combat dure moins d'une minute et presque sans coups de corne. Après un challenge par élimination directe, le combat final avec toutes les vaches dans l'arène en même temps a amusé les spectateurs.

Finalement cette édition de la fête du col a montré que Cathy Davoine et le comité de pilotage avait su innover. Cependant, il faudra pour l'an prochain tirer les conséquences de la nouvelle implantation choisie car le site de Grand Maison n'est pas, contrairement au col du Glandon, situé sur la route départementale, ce qui a entraîné une certaine désaffection notamment des touristes de passage qui stationnent sur le col du Glandon et des randonneurs qui y reviennent après une balade. Une information donnée sur le col du Glandon, invitant à se rendre en Rieuclaret, ne sera donc peut-être pas inutile l'an prochain... Enfin, des personnes qui venaient volontiers au col ne souhaitent pas faire une dizaine de kilomètres de plus pour se rendre à Grand Maison. Comment les reconquérir ?

Autant de points que n'auront pas manqué de discuter les membres du comité de pilotage de la fête du col qui devaient se réunir le 28 septembre dernier.

Christophe Mayoux

Prédation : été plus calme ? Voire...

Pour la première fois depuis plusieurs années, la vallée des Villards n'a pas fait, en ces mois d'été, la « une » du journal local, écrit ou télévisé, en raison du nombre de victimes de la prédation. Ce calme apparent cache cependant une redoutable pression sur les éleveurs et leurs troupeaux. Malgré les chiens de protection, patous ou bergers d'Anatolie, de nombreuses attaques ont eu lieu sur les troupeaux villarins. Un loup (ou des loups) distrai(en)t les chiens en les amenant d'un côté du troupeau, un autre (des autres) se servent de l'autre côté... La vallée des Villards recense donc une dizaine d'attaques depuis la mise à l'herbe des troupeaux jusqu'à la fin août, et la saison n'est pas terminée...

À Saint-Rémy-de-Maurienne, fin août, plusieurs attaques sur la montagne d'Arpington et une quarantaine de bêtes tuées dans la combe de la Lescherettes. Et cette année, c'est l'alpage du col du Chaussy qui a payé un lourd tribut aux loups, avec 17 attaques décomptées dans l'été, malgré, là aussi, les chiens de protection. La Savoie détient le bien triste seconde place du département le plus impacté par la prédation (le premier étant les Alpes-Maritimes) avec 1 032 animaux domestiques tués du 1^{er} janvier au 31 août. Et 72 % des attaques ont lieu en Maurienne.

Sollicitée par le mensuel de la Confédération paysanne, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a livré son point de vue publié dans le numéro 340 (juillet-août) de la revue *Campagnes solidaires*. Ce texte (*lire ci-dessous*), présenté aussi avec une version anglaise, a été adressé à plusieurs députés européens de différentes sensibilités politiques et de différents pays. Avec l'espoir de contribuer, un peu, à faire bouger les lignes dans ce dossier très difficile.

Le 15 septembre 2018, comme le 15 septembre 2017, l'USAPR a relayé un appel européen à illuminer les sommets avec des feux ou des phares pour afficher la détresse des territoires soumis à la prédation des loups et l'inquiétude de ceux susceptibles de l'être. Les ACCA de Saint-Alban et Saint-Colomban, avec les deux communes, ont pris cette année encore l'initiative de répondre à cet appel (*lire page 9*).

Des loups trop dépaysants

Je ne suis ni éleveuse, ni bergère. Je suis maire, avec des responsabilités pour un temps dans la gestion d'une commune, d'un espace, d'une collectivité. Ici, cela fait plus de 20 ans que les loups sont revenus. Dans notre vallée de montagne, les ovins de trois fermes locales sont au pré de début mai à fin octobre. En 2017, ils ont subi plus d'une quinzaine d'attaques, avec près de 90 bêtes tuées. Ils sont rejoints fin juin en alpage par de gros troupeaux transhumants, eux aussi déjà attaqués.

Et je ne peux que reprendre cette phrase quelques fois entendue, parole d'ingénieur pastoraliste ou de berger : « *Le loup est impensable...* », le loup est un postulat impensable. Il faudrait donc en effet admettre ce paradoxe : sur une planète dont on n'hésite pas à piller les ressources si cela peut enrichir quelques-uns, un super-prédateur, devenu symbole d'une biodiversité par ailleurs agonisante, pourrait remettre en question des millénaires de pratiques humaines parmi les plus respectueuses de l'environnement. Il faudrait concevoir sans protester que des hommes et des femmes, pour conduire leurs troupeaux, s'accompagnent de meutes de chiens et de clôtures de deux mètres de haut, si possible électrifiées, qu'ils veillent jour et nuit et, tout ceci s'avérant insuffisant, qu'ils passent leur permis de chasser, apprennent à tirer et deviennent vigiles. Quelle autre profession se voit encadrée par de telles contraintes ?

Et peut-on imaginer quelles contraintes et quels conflits s'imposent aux territoires pour tenter de gérer d'impossibles cohabitations, entre loups et brebis d'abord, mais aussi entre chiens de protection et cyclistes ou promeneurs, clôtures et randonneurs ou simples habitants... ?

Derrière l'image mythique du sauvage animal, la réalité s'impose : les loups attaquent de plus en plus souvent en présence d'humains, en plein jour, aux portes des villages parfois. Ils arrivent à détourner l'attention des chiens et font leur affaire des clôtures... Ils peuvent faire des hécatombes dans les troupeaux, tuant pour tuer, condamnant les paysannes, les paysans... ou le maire à euthanasier des bêtes à moitié dévorées.

Organisations et syndicats agricoles, scientifiques, élus des territoires concernés : des

voix de plus en plus nombreuses s'élèvent aux côtés de celles des éleveurs, des éleveuses et des bergers. Elles demandent que le droit de défendre les troupeaux et d'être aidé pour ce faire soit institutionnellement reconnu afin que soit assurée la survie de l'élevage pastoral.

Entendre nos voix

Ces voix ont retenti jusqu'à la Commission européenne, demandant le déclassement de l'espèce *Canis lupus* d'un statut trop protecteur.

Est-il possible qu'elles ne soient pas entendues et quel sens aurait cette surdité ? Est-il possible que l'Europe, telle qu'on la connaît, méprise l'inquiétude et la colère de celles et ceux qui se demandent si, bien au-delà du problème du loup, leur village, leur commune, leurs terres, sont encore un avenir pour l'Homme ? Et, en France, les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux, ne devront-ils dessiner le futur qu'autour des zones d'activité économique urbanisées, au sein de grandes métropoles où la concurrence « libre et non faussée » pourra s'épanouir ? Nos vallées de montagne ne sont-elles destinées qu'à devenir d'agréables zones récréatives pour citadins pollués ? Et, d'ailleurs, comment tenir ce rôle dans des paysages sans horizon ?

Puisque la France a accepté le loup, il faut qu'elle se donne les moyens de gérer sa présence, non pas seulement en indemnisant ses victimes ou en se ruinant en moyens de protection peu efficaces, mais avec un vrai service public de l'ovélevage : louvetiers au statut reconnu, brigadiers sur le modèle de l'actuelle brigade de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, des professionnels, formés et rémunérés. Il faut qu'elle donne à la recherche publique les moyens d'analyser toutes les manifestations et conséquences de la présence du loup, toutes les façons d'en enrayer l'effet dévastateur, en lien avec les services pastoraux et les partenaires concernés.

C'est aussi à ce prix-là qu'on évitera que nos campagnes et montagnes ne dérapent vers un braconnage qui n'aura plus rien de républicain et sur lequel nombre d'officiels n'auront plus qu'à garder un hypocrite mutisme...

Jacqueline Dupenloup

■ BRÈVE

➔ **COLLECTE DE FRUITS.** Cette année les arbres fruitiers ont beaucoup donné : pommier, poirier, prunier, etc. La mairie de Saint-Alban a proposé aux propriétaires d'arbres fruitiers qui ne souhaitaient pas ramasser leurs fruits de se signaler à la mairie pour une opération « collecte de fruits » en direction des restos du cœur ou d'une structure collective (école, ÉPAHD, collège, etc.).

ÉPICERIE & COMPAGNIE

Des retours très encourageants

Une douzaine de personnes dont Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, ont assisté à la réunion publique proposée par les gérants de l'enseigne Épicerie & compagnie, le 14 septembre dernier, pour « évoquer les projets et préciser le fonctionnement associatif du projet ».

Car il est trop tôt pour dresser un premier bilan de cette activité commerciale. Josette Lièvre : « Nous pensons qu'il faut pour cela une année complète avec les 2 saisons touristiques, été, hiver, et les 2 saisons creuses. Mais nous sommes assez satisfaits des retours que nous avons eus et nous avons passé un été très agréable et riche en rencontres. »

Josette Lièvre a donc d'abord rappelé le fonctionnement de l'épicerie. Il s'agit d'une association de 2 membres pour l'instant, mais toute personne intéressée est invitée à adhérer à Épicerie et Cie afin d'être informée des activités et des projets qui s'y préparent, d'assister à l'assemblée générale annuelle et de proposer ses projets. Une cotisation minimale annuelle de 2 euros est demandée pour adhérer. Les personnes qui souhaitent donner davantage peuvent le faire sous forme de dons pour soutenir l'association.

Actuellement au sein de l'association, Josette Lièvre est bénévole (« une rupture conventionnelle avec son précédent employeur lui permet de rester bénévole le temps de démarrer l'activité »), Isabelle Douudaine a cuisiné bénévolement tous les week-ends, et une semaine en juillet et une en août, et la saison estivale a permis de salarier Franck Ruzzin à mi-temps, au SMIC, en juillet et août.

Un tour de table a permis à chacune des personnes de donner son avis sur cette première saison du commerce.

L'office du tourisme, absent excusé, a envoyé un message pour indiquer entre autre : « De notre côté, les retours que nous avons eus à l'office de tourisme sur votre commerce tout au long de l'été ont tous été très positifs. Les horaires d'ouverture, beaucoup plus larges qu'avant, ont été appréciés, ainsi que les produits proposés. » Les personnes présentes se sont également dites satisfaites des horaires d'ouverture, de l'accueil, de la diversité des produits, des produits bio, frais et/ou locaux et de qualité. Elles ont également appréciées le coin café, le WIFI, la petite bibliothèque d'échange, les en-cas salés et sucrés cuisinés dans l'épicerie ainsi que l'exposition et la vente de produits artisanaux et artistiques.

Une participante a rapporté des propos selon lesquels une personne ne souhaite pas acheter des produits bio et trouve qu'il y en a trop dans l'épicerie. Une autre participante a évoqué l'intérêt de faire ses courses dans un lieu plus petit ce qui permet de prendre l'essentiel et de faire des économies. Une discussion s'en est suivie autour de la qualité et la diversité des

produits, de leurs coûts corrects. Une proposition de soirée autour de l'alimentation a été proposée afin de pouvoir échanger sur le sujet. Une autre participante a proposé que l'association prenne un abonnement à *Village* (mensuel qui rend compte d'expériences et de partenariats pour maintenir l'activité et les liens dans les villages), et la proposition de s'abonner à *L'Alpe* (trimestriel qui traite de cultures et patrimoines de l'Europe alpine) a également été avancée.

Des propositions ont été faites pour organiser soit des ateliers réguliers soit des activités ponctuelles. Comme ateliers réguliers ont été cités : atelier tricot (pour démarrer, poursuivre ou chercher des conseils pour un ouvrage), atelier cuisine, atelier santé, atelier informatique, atelier théâtre (Daniel Gros), atelier gravure zinc. Josette Lièvre recontactera les personnes qui ont fait des propositions d'atelier pour définir les dates, horaires et modalités (lire ci-dessous). Concernant l'atelier santé, l'idée de proposer un cours ou une remise à niveau des gestes de secourisme a été émise ; un contact sera pris avec les 2 maires pour une aide logistique et financière.

Des activités plus ponctuelles ont également été suggérées : soirée ou fin d'après-midi Halloween, repas de printemps aux herbes des montagnes (cueillette, confection du repas et dégustation), soirée ou fin d'après-midi conte avec Anne Montange (avant fin décembre), soirée à thème autour d'un repas (livre, cinéma...), soirée ou fin d'après-midi discussion philosophique autour d'un thème, soirée ou fin d'après-midi discussion autour d'un livre qu'on a envie de faire connaître, soirée ou fin d'après-midi pour une discussion autour de la projection d'un film (documentaire ou fiction). Concernant la lecture, un contact va être pris avec la nouvelle librairie de Saint-Jean-de-Maurienne ainsi qu'avec le salon du livre d'Hermillon.

Une participante a proposé que l'épicerie cuisine un plat par semaine (jour à fixer) pour permettre à des personnes qui cuisinent peu, ou pas, d'acheter une part (potée, plats savoyards, autre...). Une petite visite auprès des personnes de la vallée susceptibles d'être intéressées sera effectuée pour connaître leurs envies.

En fin de réunion, Josette Lièvre et Franck Ruzzin ont annoncé qu'ils seront absents durant les mois de novembre 2018 et avril 2019. Pour assurer une permanence (dépôt de pain et journal) durant ces 2 mois, 5 personnes se sont proposées. Une rencontre sur ce point sera organisée en octobre. La réunion s'est terminée par un apéritif partagé.

Depuis le 3 septembre, le commerce a pris ses horaires d'automne : il est ouvert tous les jours de 7 h 30 à 13 heures, et fermé chaque semaine le jeudi.

Mise en place des premiers ateliers

► **UN ATELIER TRICOT** est proposé tous les mardis après-midi d'octobre (les 2, 9, 16, 23 et 30 octobre). Il sera animé par Christine Reffèt (« Tric O'Tine ») et aura lieu à l'épicerie de 15 à 17 heures. Cet atelier s'adresse à tous les niveaux, pour démarrer un ouvrage, en terminer un ou glaner des conseils...

► **UN ATELIER INFORMATIQUE** est proposé 3 lundis après-midi d'octobre (les 15, 22 et 29 octobre). Il sera animé par Franck Ruzzin et

aura lieu à l'épicerie de 15 à 17 heures. Cet atelier s'adresse à tous les niveaux, tous les sujets peuvent être abordés sur demande.

► **L'ADHÉSION** à l'association (2 euros) et une participation de 5 euros pour l'ensemble des séances tricot, et 5 euros pour l'ensemble des séances informatiques, seront demandées (possibilité pour les 2 activités de venir à la séance). Inscription par courriel (mail@epicerietrie.fr) ou par téléphone (06-01-77-74-58).

■ BRÈVES

► **COMCOM.** Après l'inauguration de l'aménagement des abords de la gare de Saint-Avre (6 septembre), Christian Rochette, a annoncé aux élus communautaires présents qu'il avait démissionné de la présidence de la 4C. Certains d'entre eux ont été étonnés de cette décision. D'autres pas... Le 18 septembre, Christian Rochette a indiqué qu'il s'agissait d'un « départ » et non d'une « démission ». « C'est un choix personnel et raisonné ; choix délibéré et annoncé à plusieurs reprises notamment auprès du bureau dès le début du mandat. Après en avoir discuté longuement avec quelques collègues (...) j'ai souhaité passer la main. » Christian Rochette reste conseiller communautaire : « Je souhaite (...) travailler à l'avancement des rapprochements intercommunautaires » car même si « nous ne serons pas obligés, en principe, dès 2020, de fusionner les uns les autres, (...) je suis sûr qu'il est indispensable de raisonner en terme de regroupement. » Le 18 septembre, le conseil communautaire a élu Bernard Chêne, président de la 4C (22 voix pour, 5 blancs et 4 abstentions), et Christian Rochette, Pierre-Yves Bonnivard, Roger Arnoux, Christophe Jal et Simon Pouchoulin, respectivement, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, et 5^e vice-président. Bernard Chêne est maire délégué de la commune de Saint-François-Longchamp.

► **CHASSE.** La saison de chasse a ouvert le 9 septembre. Le plan de chasse attribué à l'ACCA de Saint-Colomban comprend 15 chevreuils, 67 chamois et 25 cerfs. Depuis l'ouverture (et au 23 septembre) ont été tués un éterlou par Philippe Martin Cocher, deux sangliers par Clément Girard et Lucas Martin-Cocher, un cerf par l'équipe de Simon Cartier-Lange, un chamois adulte par Simon Cartier-Lange, deux sangliers par Cédric Émieux, une biche par l'équipe de Pascal Bozon, un éterlou par Sylvain Bouchage, un faon par Guillaume Martin-Cocher, une biche par Simon Cartier-Lange, deux chamois par Claude Aimé et Patrick Blanc, deux éterlous par Cédric Émieux et l'équipe de Combet Norbert, etc. À Saint-Alban le plan de chasse comprend 32 chamois, 15 cerfs et 11 chevreuils. Au 23 septembre avaient été tués 3 chamois (1 adulte, 1 éterlou, 1 cabri) et 1 cerf mâle (daguet).

► **CHASSE (BIS).** Une centaine de personnes ont assisté le 15 septembre dernier au col du Glandon à l'allumage d'un feu de détresse pour alerter l'opinion sur la situation du pastoralisme face à la présence du loup. Opération qui s'est produite dans plusieurs communes en France (des Alpes, des Pyrénées, du Massif central, du Nord) et en Suisse.

Ces sympathisants de la cause des éleveurs étaient des deux Villards mais aussi de la vallée d'Olle, des Arves (Fontcouverte et Villarembert), de Cuines, de Saint-Avre, de Saint-Martin-sur-La-Chambre. Les deux maires villarins ont remercié les chasseurs pour la préparation de ce brasier (ACCA de Saint-Alban) et pour le rassemblement qui a suivi à la salle des fêtes où environ quatre-vingts personnes des deux communes ont partagé un repas avec diots, polente, beaufort (offert par la coopérative laitière de La Chambre et Adrien Maurino), et tartes aux pommes (repas préparé par l'ACCA de Saint-Colomban, buvette assurée par celle de Saint-Alban).

► **SAINT-COL, STATION FLEURIE.** Fin août, Maurice Bouchet-Flochot a distribué aux membres de l'association la copie d'un courriel adressé le 5 août à Emmanuel Bellot-Mauroz, président en exercice, pour lui indiquer qu'il démissionnait de la vice-présidence de l'association. Cette démission intervient après que Maurice Bouchet-Flochot ait semble-t-il proposé, sans succès, à la municipalité de Saint-Colomban de reprendre en main l'association.

► **CCAS.** Comme en 2016 (pas de sortie l'an dernier), c'est en Italie que s'est déroulé le voyage annuel des CCAS villarins, le 18 septembre par un très beau temps. Un groupe de 47 personnes a rejoint la Sacra di San Michele, une abbaye bénédictine située dans le Piémont, à mi-chemin de Suse et de Turin, et construite sur un éperon rocheux à 968 mètres d'altitude. Fondée au début du XI^e siècle, elle accueille annuellement quelque 100 000 visiteurs. Après le repas pris dans un restaurant de Veillane (au menu : agnolotti piémontais – les raviolis étant la dénomination du centre de l'Italie – , pièce de veau et pommes de terre, tiramisù), l'après-midi fut consacré à la visite de cette ville de villégiature des princes de Savoie, et de son centre historique. Puis, après avoir longé en car les deux lacs glaciaires de la ville, ce fut l'arrêt à Suse, pour le réassort de spécialités italiennes, et le retour aux Villards en début de soirée. – (C. Mayoux.)

► **ACCIDENT.** Le 2 août, vers 16 h 30, pour une raison inconnue, un petit avion de tourisme qui remontait la vallée des Villards a perdu de l'altitude au-dessus de Lachal pour finalement s'écraser au pied de Bellecombe, dans les vernes de la rive droite du Glandon. De l'amas de tôles les secours ont récupéré les deux passagers qui ont été transportés en hélicoptère au CHU de Grenoble dans un état grave.

■ LES COMPTES DU « PETIT VILLARIN »

L'exercice 2017-2018 s'est clos avec un excédent de 1 849,22 €.

Les recettes se sont élevées à 11 659,27 € comprenant les abonnements (10 455 euros pour 866 abonnés contre 851 l'an passé), les encarts publicitaires (1 120 euros) et les intérêts du livret de la CNE (84,27 €). À noter qu'au cours de cet exercice, 152 personnes se sont abonnés pour 2 ans ce qui explique les 10 455 euros de recettes d'abonnement et l'excédent inhabituel de l'exercice.

Les dépenses se sont établies à 9 810,05 €. Elles englobent les frais d'impression (6 391 euros pour 70 pages contre 74 l'an passé), les frais d'expédition des envois réguliers (2 043,62 €, les tarifs postaux pour la presse ont augmenté de 3,68

% au 1^{er} janvier 2018), les frais pour les envois intermédiaires (qui ne bénéficient pas des tarifs réduits pour les envois en nombre), les relances et les frais de tenu de compte (416 euros), des dépenses de bureautique (249,43 € pour des cartouches d'imprimante, des bulletins de relance, de la papeterie, etc.), 612 euros pour l'achat et l'impression des enveloppes d'expédition, 78 euros pour un abonnement à *La Maurienne*, et une reprise de chèque (20 euros)

La campagne d'abonnement de l'été a donné des résultats sensiblement identiques à ceux de l'an passé. Si 4 personnes n'ont pas renouvelé leur abonnement, 12 personnes se sont abonnées pour la première fois.

IMMOBILIER

« Décidée à maintenir l'attractivité touristique de son territoire », la commune de Saint-Colomban porte deux dossiers importants pour l'avenir de la station : l'aménagement du domaine skiable d'une part, et la valorisation des hébergements d'autre part. Pour la partie hébergement, « consciente du rôle essentiel que jouent les propriétaires de gîtes et autres biens loués », la municipalité de Saint-Colomban a décidé de rejoindre la société Affiniski pour qu'elle lui apporte des solutions concrètes. Une convention a été signée pour trois ans (5 150 euros par an).

Carmela Beraldi, des pôles développement et communication de la société Affiniski présente cette opération.

Un service innovant dédié aux propriétaires à la montagne

Affiniski propose aux propriétaires particuliers un guichet unique pour faciliter et optimiser leurs projets immobiliers : rénovation, home staging (*), mobilier, décoration, fiscalité, location, financement, acquisition/vente.

Affiniski est dédiée à la valorisation de l'immobilier de montagne, et travaille en priorité avec les entreprises locales.

Grâce au soutien de la commune, qui a adhéré au dispositif Affiniski, les propriétaires de Saint-Colomban-des-Villardards bénéficient de solutions à la carte, personnalisées et complémentaires.

Comment Affiniski accompagne-t-elle concrètement les propriétaires ?

Affiniski a une vision 360° de la gestion d'un bien immobilier à la montagne et s'attache en tout premier lieu à identifier les besoins des propriétaires, et à les aider à les préciser. Pour la rénovation, le home staging, la décoration et le mobilier : nous répondons à tous types de demandes de rénovation, de rafraîchissement, ou de réaménagement/construction de nouveaux lits touristiques. En fonction des besoins, nous sollicitons la ou les entreprises de notre réseau répondant au mieux à la nature des travaux décrite et validée par le propriétaire. Les entreprises sélectionnées répondent à des critères de prix, de délais et de qualité, exigés par Affiniski. Affiniski gère la relation avec les entreprises, contrôle la bonne corrélation entre les devis et le projet, vérifie que les prix sont en accord avec ceux du marché, et s'assure de la bonne exécution du chantier.

Affiniski a une approche globale des projets en associant au projet de rénovation, la destination du bien (occupation personnelle, mise en location, etc.) notamment sur les propositions d'aménagement, la qualité des matériaux, etc., et est force de conseil et de proposition. Les propriétaires bénéficient de tarifs avantageux sur le mobilier et la décoration grâce à des partenariats conclus directement avec des fabricants.

Concernant la fiscalité, les propriétaires se posent souvent beaucoup de questions sur leur situation fiscale, et ont besoin d'être assurés de faire les bons

choix. Affiniski a négocié un partenariat exclusif avec MG, cabinet d'expertise comptable spécialiste de la fiscalité du particulier et de la location meublée, permettant à chaque propriétaire de bénéficier d'une étude fiscale personnalisée, gratuite et sans engagement. Cette étude aide les propriétaires à identifier les réductions d'impôts et les avantages fiscaux auxquels ils peuvent prétendre pour optimiser leur fiscalité immobilière, notamment en cas de rénovation et de mise en location. Les propriétaires bénéficient par ailleurs d'un tarif préférentiel s'ils souhaitent un accompagnement annuel par MG.

Pour les finances : nous avons noué différents partenariats avec des organismes bancaires permettant aux propriétaires de disposer d'une offre de crédit en vue d'une acquisition, d'une rénovation ou de l'équipement de leur bien en montagne. Nous proposons également une solution de financement aux propriétaires non-résidents en France.

Pour les services : nous accompagnons le propriétaire qui le souhaite dans les procédures de classement et/ou de labellisation de son bien immobilier, ainsi que dans la mise en location de son bien, par le biais de nos partenaires professionnels locaux, nationaux ou dans le cadre d'une relation de particulier à particulier. Enfin, grâce au « tout en un » Pack Invest, nous facilitons l'achat ou la vente d'un bien immobilier en y adossant un projet de home staging ou de rénovation, un visuel 3D haut réalisme du projet, le devis travaux et l'étude fiscale correspondants.

Le vendeur dispose d'arguments supplémentaires pour faciliter la vente, l'acheteur peut se projeter dans un bien rénové, et connaître à l'avance le coût total et la rentabilité estimée de son projet.

Une réunion publique d'information aura lieu le 11 octobre prochain à 15 h 30 en présence des équipes d'Affiniski. Pour tout renseignement appeler le 04-58-55-73-73 ou adresser un message à l'adresse courriel : contact@affiniski.com

Carmela Beraldi

(*) N.D.L.R. : réagencement des logements à moindre coût.

Appel aux bonnes volontés

Depuis deux ans déjà, quelques personnes bénévoles au sein de l'association la Fine équipe ont décidé d'apporter une petite touche de décoration aux gîtes communaux de Saint-Colomban. Cette volonté part d'un constat que nos « pauvres » gîtes ont besoin d'être embellis et rajeunis.

De concert avec la commission communale des gîtes et la Maison du tourisme, nous avons entamé une grande discussion, dressé un inventaire des besoins, tant au niveau des travaux, du mobilier, que de la petite décoration.

Notre but est de donner un petit cachet attrayant : c'est ce que les locataires de gîtes communaux semblent demander. La tâche est rude car nous ne sommes que peu de bénévoles et le travail est considérable. Pourtant, le ré-

sultat est surprenant ! Rideaux fait « maison », coussins, tête de lit, décorations peintes au mur ou sur les meubles, recyclage d'objets divers, tout est détourné, réutilisé, pour donner un environnement plus sympathique, un espace pour se reposer, être en vacances...

C'est pourquoi, la Fine équipe fait un appel aux personnes qui souhaiteraient participer à cet élan : faites vous connaître auprès d'Espace Glandon (Maison du tourisme de Saint-Colomban). Vous pouvez visiter à titre d'exemple les gîtes Fremezan et Villonet, modeste travail réalisé avec de l'huile de coude et des idées !

Sachez qu'il reste encore neuf gîtes communaux qui méritent réflexion. À bon entendeur, merci d'avance.

Stéphanie Lafaury

■ BRÈVES

➔ **LA PERRIÈRE.** Suite à la réunion publique d'information des élus de Saint-Colomban (18 août) où il avait abordé la question de la rénovation des lits de La Perrière (lire page 13), Pierre-Yves Bonnivard a indiqué à la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 7 septembre dernier que « contrairement à ce qui circule au sein de la commune, la vente de la résidence de La Perrière n'est pas envisagée. La municipalité souhaite en conserver la propriété. Les discussions avec des investisseurs privés concernent uniquement la rénovation des appartements de la résidence et n'impliquent en aucun cas la cession de la propriété de cette résidence. »

➔ **GÎTES DES JOUVIÈRES.** Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup et Chantal Frasse-Sombert ont rencontré les Gîtes de France (25 juin 2018) afin d'optimiser la commercialisation et la rentabilité des deux gîtes des Jovières (bâtiment mairie-gîtes de Saint-Alban en cours de rénovation) et de bénéficier de leur plate-forme de réservation. Gîtes de France procédera à la labellisation des gîtes après réception des travaux. Le compte rendu de la réunion du conseil municipal de Saint-Alban du 26 juin dernier précise : « Il convient d'ores et déjà d'implanter un panneau à proximité immédiate du chantier de la mairie pour signaler l'ouverture des deux gîtes, prévue pour mars 2019, de faire connaître cette future ouverture aux clubs et associations et de l'intégrer sur le site Internet de la commune, qu'il convient de rendre plus accessible. »

Pour un aménagement de l'aire du Clos

S'il est un coin qui fait l'unanimité c'est bien l'aire de loisir de Saint-Colomban. Située au Clos, en contrebas de La Perrière, elle offre avec son plan d'eau un écrin de fraîcheur apprécié et recherché notamment quand des temps caniculaires s'installent durablement sur la vallée. C'est aussi un lieu propice aux rencontres où les gens se retrouvent et discutent. L'endroit est si agréable que le club des sports a pris l'habitude d'y organiser chaque été (et parfois en nocturne) son concours de pétanque.

Tous les participants à celui du 18 août dernier ont loué l'organisation d'une journée qui proposait aussi une tombola et deux repas (snack et barbecue le midi, jambon à la broche et riz aux épices le soir) préparés par les parents des enfants du club et Patrice Martinato (Saint-Rémy-de-Maurienne) qui est monté avec tout son matériel personnel mis gratuitement à la disposition des bénévoles du club : broche sur une remorque, friteuses, fourneau et bonbonne de gaz.

Selon un observateur de l'été villarin « d'autres associations pourraient également proposer des animations sur cette aire de loisir pour peu que des améliorations soient apportées à cette structure » D'abord « il faudrait nettoyer régulièrement le fond de l'eau des algues », remettre du gravier en certains points des rives, régler la fontaine qui éclabousse à 1 mètre et qui est peut-être trop loin du coin pique-nique et barbecue, etc. » Ensuite : « Le chalet en bois, toujours encombrés de ces patins à glace..., est obsolète avec son point d'eau qui sort d'un tuyau libre qui ne va même pas à un évier, et ses deux prises bien insuffisantes pour alimenter en électricité les appareils (réfrigérateurs, friteuses, grosse

broche, tireuse à bière, etc.) nécessaires aux amateurs du club des sports par exemple qui ont dû mettre en place un groupe électrogène. »

Certes, c'est sans doute compliqué pour la commune de maintenir en permanence une eau claire, et pas forcément intéressant pour elle de payer un abonnement électrique plus cher pour avoir plus de puissance pour une ou deux manifestations par an.

D'où l'idée avancée par certains, qui connaissent bien les lieux pour les fréquenter dans le cadre des animations qui s'y déroulent, de construire, sur un terrain situé légèrement au-dessus du terrain multisport, un local « semi-ouvert avec un bar couvert permanent, dans l'idée de celui du hameau du Premier-Villard » qui pourrait être complété « sur l'arrière, par une salle d'environ 70 m² construite par les chasseurs, qui servirait pour leurs réunions et leur commission de contrôle les soirs de chasse, et par une petite chambre froide (de 5 ou 6 m²) qui va devenir une norme obligatoire pour les sociétés de chasse et qui pourrait servir également pour les manifestations. Les chasseurs peuvent avoir des subventions de la région et de leur fédération pour cette réalisation, et avec l'aide de tous, dans le cadre des corvées de chasse, ce projet pourrait être réalisé pour une somme tout à fait correcte. »

En somme, reprendre ce qui a été fait avec succès pour le four à pain de Chef-Lieu. Évidemment d'autres associations pourraient utiliser ce bâtiment qui deviendrait ainsi une « maison des associations » et donnerait incontestablement un plus à l'aire de loisir, renforçant ainsi l'offre villarince en matière de tourisme estival, une offre qui en a bien besoin.

■ BRÈVE

➔ **LE MOLLARET.** À la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 29 juin, on avait appris que l'Établissement public foncier local (ÉPFL) de Savoie envisageait de récupérer les immeubles inachevés de la 3^e tranche du Mollaret (représentant 12 appartements et 76 lits) mais « que le montage juridique rencontrait des difficultés ». Finalement cette opération a bien eu lieu et l'ÉPFL de Savoie a racheté ces « carcasses en béton » pour 50 000 euros alors que « le promoteur en demandait 4 fois plus ». Cependant, cet organisme ne peut pas construire lui-même. Il va donc « stocker ce « bien » pour le compte de la commune de Saint-Colomban pour une période maximale de 10 ans, convenue avant la transaction ». (Deux options étaient possibles 5 ou 10 ans). Ceci « afin que la commune ait le temps de trouver quelqu'un pour reconstruire un projet sur ces terrains »... On ne sait jamais... Mais avant de reconstruire, il va falloir démolir. Et compte tenu de l'état des immeubles acquis, l'ÉPFL de Savoie va « très probablement autoriser très rapidement la commune à les raser ». Une opération de ce type ne pourrait-elle pas être envisagée pour le bâtiment G de La Perrière qui « fête », en ce mois d'octobre, ses 20 ans ?

TÉLÉPHONIE, INTERNET

Nouvel été calamiteux... mais du mieux, enfin !

Le nœud de raccordement « abonnés » du Bessay a été amélioré selon l'engagement pris par Orange, mais le réseau mobile est toujours fragile. Le 21 septembre, une réunion publique a réuni une quarantaine de personnes sur ces questions en présence de M. Biard (DR Alpes de l'opérateur Orange).

Téléphonie et numérique furent encore cet été au cœur des préoccupations de nombre d'habitants, résidents, ou visiteurs villarins. Sans être des plus exigeants, l'instabilité capricieuse, voire les coupures totales du téléphone mobile, la difficulté à télécharger le plus modeste des fichiers numériques, les messages arrivant avec plusieurs jours de retard... éprouvèrent des nerfs pourtant solides, compliquant la vie de tous, condamnant les artisans ou restaurateurs à rater des réservations et des clients... Et le 26 août au matin, les organisateurs du Tour de l'Avenir durent se faire une raison : « *Le portable ne passe pas !* »

Mais la palme revint sans conteste au hameau du Premier-Villard (Saint-Alban), siège provisoire de la mairie, où la quasi-totalité des abonnés (mairie comprise donc) fut coupée de téléphone filaire et de liaison Internet du 1^{er} août au 17 août. Une centaine de câbles aériens arrachée par une entreprise construisant un mur de soutènement à la sortie aval du hameau en fut la cause. Et il fallut que la mairie conduise un nombre considérable d'interpellations des services de l'opérateur historique et de ses sous-traitants pour que l'interruption ne dure « que » 17 jours. Notons l'aide précieuse, dans ces circonstances, de Monsieur le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne qui intervint directement. Notons aussi que le quotidien *le Dauphiné Libéré* se fit l'écho de la situation départementale, lorsque, excédée, je me dis qu'un tel problème devait être rendu public.

Cependant, le dossier des liaisons Internet a enfin évolué. Le directeur des relations aux collectivités locales pour Orange en Savoie, M. Biard, écrivait à notre mairie en novembre 2017 : « *Nous avons pris la décision en interne Orange de n'attendre personne, pour augmenter la capacité du faisceau hertzien qui alimente le central Internet du Bessay et qui dessert Saint-Alban comme Saint-Colomban. Il va passer à 300 Mbit/s. (...) Par contre, cela va prendre du temps et il faut escompter sa mise en service vers la fin de l'été 2018 uniquement. Néanmoins, je vais essayer de raccourcir au mieux le délai.* » Il annonçait pour la même échéance un nouveau DSLAM (équipement ADSL du répartiteur du Bessay qui dessert la vallée) et garantissait que pour la rentrée scolaire 2018 « *ce ne sera pas la fibre optique certes, mais cela ira quand même mieux.* »

Cet engagement-là a été tenu et les travaux se sont achevés le 28 août 2018. Après encore quelques cafouillages (touchant notamment l'auberge communale de Saint-Alban qui ne pouvait être jointe), la situation, au niveau du téléphone filaire et d'Internet, paraît effectivement améliorée. Certes, plus on est près du répartiteur du Bessay, meilleur est le débit, car le signal perd en force au long des km des lignes de cuivre. La mairie, au Premier-Villard donc, se trouve avec un débit descendant (celui qui permet les téléchargements) de près de 4 Mbits/s et un débit montant de 0,9 Mbits/s. S'il n'est pas question de pousser des cris de victoire, il faut reconnaître que le travail numérique est beaucoup plus confortable,

qu'on gagne en calme et en rapidité. Avant ces travaux, tous les abonnés étaient bridés et ne pouvaient dépasser 2 Mbits/s. Si vous ne constatez aucune amélioration dans la qualité de votre liaison Internet, il convient que vous vous assuriez auprès de votre opérateur que votre abonnement ne reste pas calé sur cette limitation.

Quant à la téléphonie mobile, Orange comme Bouygues ont reconnu une panne (Orange disant que « *même la 2G a cessé de fonctionner sur notre installation de l'Ormet en août* », Bouygues, opérateur leader de l'Ormet, reconnaissant de son côté une 3G défectueuse). Quant à savoir comment se font les réparations sur un pylône « mutualisé » entre les différents opérateurs (mais installé par un seul), il y a là des méandres techniques (et financiers...) difficiles à suivre.

Pour l'avenir, la préfecture, les services du département de la Savoie comme l'opérateur Orange ont indiqué que nous devrions être classés dans la liste 2018 des secteurs à équiper prioritairement en téléphonie mobile 4^e génération (4G). Ceci reste à confirmer par un arrêté ministériel. C'est-à-dire : il faut que nous affirmions l'importance d'une bonne couverture pour une vallée comme la nôtre et que nous obtenions confirmation. L'implantation d'un nouveau pylône est à envisager sérieusement, en ciblant d'abord quelles zones de la vallée des Villards doivent être mieux couvertes.

Certes, il faudrait au plus tôt voir arriver la desserte en fibre optique et réaliser l'enfouissement des réseaux. Tout ceci a un coût important, même s'il reste à chiffrer. Mais si l'on veut maintenir la vie dans les pays de montagne, ne devraient-ils pas être équipés prioritairement ? C'est la demande que portent les élus des Villards. Dans l'attente, une amélioration basique était urgente et indispensable, avant que soient engagées de nouvelles opérations, dans un cadre communautaire sans doute.

Tous ces éléments ont été confirmés lors d'une réunion publique tenue le 21 septembre qui a réuni une quarantaine d'habitants des deux communes dans la salle des fêtes de Saint-Colomban, en présence de M. Biard. Le débat qui a eu lieu a soulevé le problème de microcoupures qui, depuis les travaux faits au Bessay, affectent le réseau Internet chez plusieurs abonnés. Le responsable Orange s'est engagé à traiter la question. Les rapports entre les différents opérateurs ont été brièvement évoqués, Orange rappelant que les autres opérateurs peuvent demander que l'opérateur historique, propriétaire du réseau, vérifie les lignes de leurs abonnés. Pour conclure, un courriel reçu venant d'un participant à la réunion publique : ayant réinitialisé sa livebox le lendemain matin suivant la réunion, il a eu la surprise de voir son débit de réception passé à 19,2 Mb/s, le débit émission restant à 0,8 : « *J'ai testé une vidéo en TV replay : résultat fluide et performant alors qu'auparavant cela était impossible.* » Si chacun pouvait être dans cette situation là... ce serait bien !

Jacqueline Dupenloup (*)

(*) Maire de Saint-Alban.

DOMAINE SKIABLE DE SAINT-COLOMBAN

Hausse des forfaits et saison écourtée

Sous réserve que l'enneigement le permette, la station de Saint-Colomban ouvrira du 22 décembre 2018 au 28 mars 2019 (les autres stations des Sybelles ouvriront du 22 décembre 2018 au 19 avril 2019). Compte tenu de la faible fréquentation constatée en dehors des vacances scolaires de printemps, la fermeture a été avancée afin de réduire les coûts d'exploitation de l'ÉPIC.

Les tarifs des forfaits des remontées mécaniques du domaine skiable de Saint-Colomban ont subi quelques augmentations.

Le forfait « journée du samedi » sera de 15 euros (*) (il est de 26,90 € les autres jours) contre 12 euros l'an dernier (+ 25 %). Comparé au tarif de celui lié à l'opération du grand domaine skiable des Sybelles (22 euros la journée, plus 10 % quand même), ce forfait journée du samedi de Saint-Colomban ne devrait pas connaître un succès retentissant...

Ces offres promotionnelles sont valables uniquement en ligne sur Internet (site de Saint-Colomban (**)) ou des Sybelles) avant le mercredi minuit.

Le forfait « 4 heures consécutives » (qui remplace le forfait demi-journée) coûtera 24 euros (21 euros pour les enfants et les seniors) ; le forfait pour 1 jour (hors samedi) : 26,90 € (23,50 €) ; le forfait pour 2 jours : 50,70 € (45 euros) ; le forfait pour 6 jours : 134 euros (115 euros) ; le forfait pour 7 jours : 153 euros (130 euros). Le forfait débutant « chasse neige » (qui donne accès aux téléskis de Rogemont, de l'Épinette, et au tapis ourson) coûtera 13,50 € (12 euros) pour 4 heures consécutives et 15,10 € (14 euros) pour 1 journée. L'extension Sybelles à la journée (valable sur un forfait séjour ou saison Saint-Colomban) coûtera pour tous 19,50 € contre 28,10 € l'an passé !

Ces nouveaux tarifs 2018-2019 sont en hausses d'environ 4 %. Mais il existe des tarifs intéressants comme cette extension Sybelles (pour les titulaires d'un forfait saison ou séjour donc) qui permettra une économie de 0,5 € le samedi et bien davantage les autres jours.

Autre bonne nouvelle, le forfait « saison » de Saint-Colomban : jusqu'au 9 décembre prochain, il coûtera 299 euros (284 euros pour les tarifs réduits) soit plus de 50 % de réduction sur le tarif normal. Après le 9 décembre ce forfait sera vendu 652,80 € (569,20 € pour les tarifs réduits). Une remise « fidélité » de 50 euros est toujours appliquée (valable uniquement sur Internet jusqu'au 9 décembre 2018),

pour les détenteurs d'un support pour les forfaits Saint-Colomban de la saison 2017-2018.

Pour les autres types de forfaits, contacter l'ÉPIC.

Concernant le domaine des Sybelles, le forfait journée (hors samedi) coûtera 44,80 € (38,10 € pour le tarif réduit). Une nouveauté apparaît cette année (hors Saint-Colomban) pour les utilisateurs estivaux des remontées mécaniques (VTT, trail) avec des forfaits saison couplant hiver + été.

Ce forfait toutes saisons Sybelles coûtera 577 euros (494 euros pour le tarif réduit) avant le 9 décembre, 1 154 euros (948 euros) après cette date. Le forfait Sybelles hiver seul coûtera le même prix soit 577 euros avant le 9 décembre (ce qui signifie que le Villarin pour le même tarif pourra acheter le forfait Sybelles hiver + été, ce qui ne lui servira généralement pas à grand-chose, sauf à aller par la route dans les autres stations des Sybelles pour utiliser l'été leurs remontées mécaniques).

La prime de fidélité de 50 euros est là aussi proposée.

Enfin, comme confirmé à la réunion publique des élus de Saint-Colomban (18 août), il ne sera toujours pas possible pour les titulaires d'un forfait Saint-Colomban d'utiliser la piste de Longcombe. Il aurait fallu pour cela que le forfait de la station entre dans le cadre (au niveau tarifaire notamment) d'un nouveau forfait, forfait « évolution », instauré cette saison dans les autres stations des Sybelles. Ce qu'a refusé l'ÉPIC.

Rappelons que les tarifs réduits s'appliquent aux enfants âgés de 5 à 12 ans (gratuité pour les plus petits) et aux seniors de plus de 65 ans. Cette année, les skieurs villarins nés en 1943 rejoindront les seniors de plus de 75 ans qui bénéficient de la gratuité. Enfin les personnes handicapées bénéficient d'une réduction de 50 % (sur les forfaits journée uniquement) sur présentation d'une carte d'invalidité en cours. Une assurance à la journée ou à la saison est disponible aux caisses de l'ÉPIC.

Christophe Mayoux

(*) Ces prix s'entendent hors support des forfaits main libre (1,50 €, disponible aux caisses).

(**) Pour réserver un forfait en ligne se connecter sur le site : <http://www.saintcol-sybelles.ski> (les forfaits saison sont mis en vente courant septembre) ou contacter l'ÉPIC de Saint-Colomban par téléphone (04-79-59-13-02) ou par courriel (contact@saintcol-sybelles.ski).

■ BRÈVES

➔ **ÉPIC.** Pour remplacer Nicolas Revol qui a pris un congé parental d'éducation de 6 mois à partir du 1^{er} août, l'ÉPIC du domaine skiable de Saint-Colomban a embauché Roger Espinasse de Saint-Rémy-de-Maurienne qui a pris ses fonctions le 3 septembre dernier. Il occupait jusqu'à ce jour « *les fonctions de chef de secteur, puis d'adjoint au chef d'exploitation de la station des Karellis* ». Âgé de cinquante-quatre ans, Roger Espinasse est titulaire d'un CAP remontées mécaniques et d'un baccalauréat professionnel de technicien en remontées mécaniques obtenu à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) de Chambéry.

➔ **ÉPIC (SUITE).** La grande inspection du télésiège du col de Bellard a débuté en septembre. Elle devait durer jusqu'en octobre. Cette révision peut s'effectuer en « interne » par un référent grande inspection (RGI) qui doit être accepté par le Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG). Malgré le recrutement de M. Espinasse, cette possibilité a été refusée à l'ÉPIC de Saint-Colomban qui a donc dû s'adresser, pour réaliser cette révision, à un RGI extérieur agréé. Ce qui devrait être plus coûteux. La grande inspection concernera l'an prochain le télésiège de l'Ormet, et en 2020 le télésiège des Charmettes.

Une crue de forte ampleur crée des dommages à Lachal

Après plusieurs jours chauds et secs, le 5 août vers 17 h 30, de fortes précipitations se sont abattues sur les crêtes de Bellard et le col du Glandon, puis, une heure plus tard, sur Lachal et ses environs (34 mm en une demi-heure, mais seulement 5 mm à Lachenal) entrecoupées d'un court épisode de grêle. Un peu après 19 heures, trois crues du Glandon se sont succédé à quelques minutes d'intervalle.

La première, modérée, était issue du nant des Granges. Les deux autres, très intenses et quasi simultanées, provenaient des torrents du Sapey (qui passe sous le pont de Sandrine, juste en amont du terrain de football) et surtout du Golet (combe entre Prérond et les Échets).

Deux vidéos, d'une minute et 2 minutes 30, tournées par Loïc Bozon depuis les habitations de Prérond où il se trouvait à ce moment-là, montrent la nature et la force de la lave descendant du Golet quand elle passe en contrebas de la Jarbella, avant de se jeter dans le Glandon.

Ces crues (dont le RTM a estimé que le débit était de l'ordre de 28 m³/s à la sortie de la retenue de Lachal) ont causé des dé-

bordements et des dommages importants, notamment dans la traversée de Lachal (*lire ci-dessous*).

Immédiatement alertés, Pierre-Yves Bonnavard, Marcel Malburet et Gilbert Pautasso se sont rendus sur les lieux. Les pompiers villarins et les équipes d'Enedis sont intervenus très rapidement notamment pour dégager l'accès à (et sécuriser) un coffret électrique qui « fumait », enseveli sous les boues au milieu du village. L'électricité a été coupée de 21 h 30 à 22 h 30. Présence aussi des chefs de groupe des pompiers de Saint-Jean et d'Aiguebelle. Vers 23 heures, à l'initiative de l'exploitant de la retenue (Shéma, dont le directeur général délégué, Gil Arnaud, était sur place dès le lendemain), une pelle à grand bras a dégagé le déversoir de la retenue obstrué par des bois afin de rétablir les écoulements et vider le bassin.

Le lendemain, Pascal Bozon, employé communal de Saint-Colomban, a dégagé, dans le nant de Lachal, l'accès au chemin de Bellecombe, trois personnes étant bloquées en Prérond. Puis il a déblayé le pont de Lachal et les abords des bâti-

ments Roux et Bellot-Champignon. Ces travaux se sont poursuivis toute la semaine et au-delà avec un nettoyage final à la lance d'incendie.

Dès le 6 août, et durant 6 semaines, l'entreprise Truchet a entrepris (à la charge de l'exploitant) des travaux d'envergure pour curer complètement la retenue. (Compte tenu de la surface de l'ouvrage – environ 13 200 m² – et en considérant un dépôt moyen de 2 à 3 m, le volume apporté par cette crue, dans la retenue déjà quasiment pleine, était compris entre 25 000 et 40 000 m³). Le coût de ces travaux (qui se sont poursuivis durant 2 semaines encore pour des remodelages et des ajustements) est estimé par les spécialistes à quelque 150 000 euros.

Avec l'autorisation des services de l'État (notamment de la Dreal), les matériaux retirés du bassin ont été entreposés entre le pont de Lachal et la retenue, en deux endroits, l'un rive droite, l'autre rive gauche (au confluent du Glandon et de la Malvas) ; puis à l'entrée de la retenue, rives droite et gauche ; enfin en aval de la prise d'eau, rive droite et rive gauche,

cette dernière zone de stockage (en dessous la bergerie du Pératon), volumineuse, ayant nécessité de rétablir les enrochements secs partiellement détruits qui s'y trouvaient. Un accès à ce lieu a été ouvert par la bergerie du Pératon. Enfin, la partie droite de la retenue a été en partie (25 % ?) comblée, mais il se disait mi-septembre que « c'était du provisoire »...

Le 7 août, vers 9 h 30, durant une demi-heure, un hélicoptère de la protection civile a survolé le site en présence du maire et de deux experts du RTM : retenue, bassin du Glandon et de ses affluents rive droite, crêtes de Bellard (d'où partent les crues), pistes de Bellard.

Le 8 août le maire de Saint-Colomban a demandé le classement de la commune en catastrophe naturelle. Tous les services de l'État ont été alertés (RTM, Dreal, etc.), mais à la réunion du conseil municipal du 7 septembre, le maire a « regretté la non-coopération de certains (de ces) services »... À la réunion publique d'information (*lire page 13*), il a indiqué que des décisions seraient prises, mais « pas avant la fin de l'année ».

Les dégâts dans la traversée de Lachal

- Entre le pont sur la RD (qui aurait été obstrué aux deux-tiers) et le pont communal entre Lachal et Valmaure (dit pont de Lachal), la largeur du lit est de 10 à 15 m, avec, en aval du pont sur la RD, rive gauche, une falaise (la roche de Capaillan) et, rive droite, une protection des berges en béton armé (*). Les traces de lave sur la falaise, à un niveau inhabituel, indiquent que la crue a été plus importante que celle de 1994. Elle est passée nettement au-dessus des digues (dont les plus récentes sont de 1966) rive droite, en contrebas des premières maisons du village.

- Au milieu du hameau, durant quelques secondes, un bouchon s'est formé au niveau du pont de Lachal, les eaux le débordant de chaque côté. Ces débordements ont déposé des matériaux sur une hauteur comprise entre 50 cm et 1 mètre touchant deux habitations situées au niveau de ce pont, rive droite : les bâtiments Roux et Bellot-Champignon (la lave pénétrant dans ce dernier comme en 1994). Des traces boueuses étaient visibles sur une hauteur de l'ordre de 2 à 3 m au-dessus du pont et observables sur les arbres en bordure des habitations sur une hauteur de 3 mètres par rapport au terrain naturel (suite probablement à des projections dues à la violence du déferlement). Une ancienne étude du RTM montre que le fond du lit, à proximité du pont de Lachal (en aval, côté Bellot-Champignon), était à 3 m de la berge en 2012 et à 80 cm en août 2017. Après la dernière crue, la berge n'était plus visible... Le pont, large de 11 m, submergé, a été touché. Les garde-corps amont ont été détruits. Par arrêté municipal la circulation est depuis

lors interdite sur ce pont afin qu'une expertise de cet ouvrage soit effectuée. Entre le pont de Lachal et la retenue, les enrochements secs du milieu du village n'étaient plus visibles.

- Quand la crue est arrivée dans la retenue de Lachal d'en bas, le barrage était fermé (la vanne de fond n'aurait pas pu être manœuvrée). La retenue s'est donc rapidement remplie d'un mélange de lave, de pierres et de bois, qui a expulsé l'eau (propre) qu'elle contenait côté bergerie Bozon. Au moment où la limite supérieure de la retenue allait être atteinte, le bouchon de bois flottés qui obstruait le déversoir (partie supérieure de la sortie du barrage située sous la passerelle) a « explosé » permettant que la crue s'écoule et le niveau reflue. Mais trop tard : les eaux boueuses ont touché la maison Martin-Cocher (sans entrer à l'intérieur) et recouvert le jardin de Daniel Émieux de

1,5 m de matériaux. Les personnes qui gèrent le fonctionnement de cette retenue (depuis Saint-Rémy-de-Maurienne) ignoraient tout de la situation quand ils ont été alertés par deux rive-rains dont l'un les a appelés à 19 h 19. Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste en hydraulique pour constater que la prise d'eau avec retenue de Lachal n'est pas adaptée au Glandon qui charrie des matériaux solides. Il faut donc que l'ouvrage soit curé régulièrement pour maintenir une capacité de stockage significative et limiter la rehausse du lit au cours des crues. Or, le 5 août, la retenue était largement pleine de matériaux suite aux crues précédentes (notamment de 2017). Ce qui a provoqué des débordements sur la partie amont des digues latérales de l'ouvrage.

(* Ce texte reprend des observations contenues dans le rapport du RTM du 30 août 2018, consultable en mairie de Saint-Colomban

Autres dégâts

- Depuis quelques années, au Sapey, des laves torrentielles issues de ravines se propagent dans les alpages entre le chalet Deléglise et le pont du Sapey d'en haut. Les matériaux atteignent et recouvrent la RD 927. Les points d'arrivée de ces laves changent d'un événement à l'autre tout en obstruant régulièrement la RD 927 (le 5 août et le 21 août).

- En rive gauche du Glandon, en face de la combe Jean Favre, la crue a fortement érodé la berge en bordure de la RD 927 sur plus de 3 mètres mettant en péril un virage qui se trouve à proximité. À cet endroit, des traces de débordement de lave sont visibles en bordure immédiate de la route et sur une hauteur de 5 mètres sur les arbres. La chaussée a été en situation précaire.

- En Bellard il n'y a pas eu de ravinement conséquent mais du charriage de bois flottés. Le local de l'usine à neige a été endommagé à Nantchenu, la retenue a dû être curée (Truchet les 7 et 8 septembre), et des arbres bloqués au petit pont, sous la passerelle, ont été coupés par le personnel de l'ÉPIC (le 6 septembre). Avec l'addition des orages d'août, il a fallu reprendre les renvois d'eau sur la piste qui conduit à l'Auberge du Coin et nettoyer buses et tuyaux qui traversent les pistes dans le secteur des Charmettes et des Écolours.



■ Le pont de Lachal : garde-corps arrachés, digues submergées.



■ La maison Bellot-Champignon : inondée.



■ Le jardin potager de Daniel Émieux : enseveli sous les matériaux...

J.-P. T.-P.

J.-P. T.-P.

RODOLPHE BOZON

« Passé le 15 août, on est dans l'hiver »

Salle des fêtes, 18 août 2018.

Présents : Pierre-Yves Bonnavard, Marcel Malburet, Philippe Martin-Cocher, et Gilbert Pautasso (élus) ; 62 personnes dans la salle.

Dans un préambule de 50 minutes, Pierre-Yves Bonnavard a fait le point des sujets importants du moment : la station (car « *passé le 15 août, on est dans l'hiver* »), les risques naturels, le numérique, l'économie globale de la vallée (« *car on ne peut pas parler de l'économie villarins si on ne parle pas de Saint-Colomban et de Saint-Alban* »), les travaux. Autant d'intitulés prometteurs.

• Sur la station, on a rien appris de nouveau par rapport au point de vue que le maire a publié dans ces colonnes (juin 2018). Pour remédier à une situation que tout le monde comprend bien comme intenable (« *Actuellement la commune injecte 0,5 à 0,6 million d'euros dans le fonctionnement de la station.* »), le maire a indiqué que son équipe travaillait sur « *un projet global* » (à partir d'un rapport de la SSIT) qui comprendra des commerces sur le front de neige, un réaménagement du domaine skiable pour accéder plus rapidement à Bellard (« *S'il fait beau, il faut actuellement 55 minutes, c'est trop long.* »), une rénovation des hébergements.

Mais un tel projet « *ça coûte* », d'où : la rénovation des lits de La Perrière sera confiée « *à un investisseur privé* » (des « *gens sont intéressés* » pour reprendre et rénover ces lits) ; les commerces projetés à Nantchenu vont être « *vendus par lots* » et « *il y a déjà des demandes* » ; concernant le réaménagement du domaine skiable, « *si des remontées mécaniques voient le jour, c'est pas nous* (qui les financerons) *et ça prendra du temps à cause des études et des écolos* ». Pourrait-on en savoir davantage ? « *On ne peut pas en dire plus parce que les choses, elles avancent et se mettent en place.* » Notamment en prévoyant d'intégrer toutes ces infrastructures dans le SCoT (sorte de PLU au niveau de toute la Maurienne) qui remplace et prend le relais des procédures UTN d'autrefois. « *Si les choses ne sont pas anticipées aujourd'hui et prises en compte dans le SCoT, on ne pourra rien faire pendant 20 ans.* » (...) « *Et donc, on peut avoir l'impression qu'on ne fait rien, sauf que si administrativement on n'est pas en train de faire ces choses-là, derrière nous sommes bloqués.* » Une fois le SCoT adopté, les PLU locaux devront se mettre en cohérence avec ce document intercommunal.

• Sur les risques naturels, on a appris que « *la construction des commerces à Nantchenu a été repoussée pour être dans le projet global, mais aussi parce qu'on a voulu prendre une marge de sécurité car on s'est dit : "À la fin de l'hiver on risque d'avoir des dégâts suite à l'hiver important"* ». Ce qui s'est avéré : le dispositif des paravalanches de Fremezan qui protège le Chef-Lieu a été fortement endommagé et doit être impérativement remis en état avant l'hiver prochain. Ce qui coûtera à la commune quelque 170 000 euros HT et nécessitera 2 mois de travaux (lire page 17).

Après la crue de Lachal (5 août, lire page 12), la mairie a demandé le classement de la commune en catastrophe naturelle (seule commune en Savoie) pour faciliter les discussions entre les sinistrés et leurs assurances. Suite à la crue de 2017 (lire Le Petit Villarin numéro 181, septembre 2017), la société exploitante (Shéma) a financé « *une expertise sur l'évolution du lit du torrent en amont et en aval du barrage de Lachal* ». Prévue sur un an, ses conclusions seront connues en octobre 2018. Le maire a indiqué que les zones à risques (sous entendu, celles qui sont régu-

lièrement touchées par des crues) devraient probablement être inscrites au plan de prévention des risques qui recense toutes les zones à risques (avalanches, inondations, chutes de pierres, etc.), et mentionnées dans le PLU lorsque celui-ci sera réactualisé.

• Durant tout l'été et particulièrement en août, il était impossible d'accéder à Internet et d'avoir du réseau pour téléphoner. Quel que soit l'opérateur. Le maire a indiqué que ce dossier était piloté pour la vallée des Villards par Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban (lire page 11). Et que dans le plan numérique validé en décembre 2017 par l'État, 3 communes de l'ex-canton de La Chambre étaient prioritaires : les deux Villards et Saint-François-Longchamp. Quand aux lignes fixes : « *Orange n'est plus obligé de les entretenir, en élaguant les arbres qui les endommagent par exemple, et les communes n'ont pas les moyens, ni financiers, ni légaux (pour intervenir sur des propriétés privées) pour le faire. Ce réseau risque donc lui aussi de connaître des pannes.* » (Orange a d'ailleurs programmé son abandon à l'horizon 2023.)

• Le point relatif à « *l'économie globale de la vallée* » s'est réduit à ceci : d'une part « *on a conservé notre OT même si ces structures sont désormais de compétences communautaires* », et, d'autre part, le projet d'aménagement d'une zone d'activités artisanales (située en contrebas de Lachenal) a été entérinée par la 4C. Sur cette zone, les artisans locaux « *seront ensemble et ne poseront de problèmes à personnes : nuisances et voisinages* ». Cependant, « *c'est le système français* », comme sa superficie est supérieure à 1 hectare, une étude doit être réalisée qui devrait prendre 1 an. Néanmoins cette zone est déjà inscrite dans le SCoT.

• Pour les travaux, le maire a indiqué : « *On essaie d'en faire le maximum avec nos moyens. (...) L'objectif est d'avoir une commune qui soit en état et agréable à regarder, et on est dans une entreprise de nettoyage et quand on peut couper les arbres on le fait quand c'est communal où on est maître.* » « *Et puis on lance chaque année à l'automne des travaux d'entretien de voirie. Parfois on dit : "Il ne se passe rien" et on dit ça parce qu'il n'y a rien de nouveau, mais avant de faire des choses nouvelles il faut entretenir ce qu'on a, ce qui existe.* » Enfin, les travaux d'enfouissement des réseaux secs à Lachenal vont démarrer en septembre. Ce chantier « *se fera au minimum sur 2 ans et coûtera 600 000 euros HT qui sont budgétisés* ».

Les questions

Dans les questions qui ont suivi (durant une petite heure environ), trois thèmes ont émergé : l'avenir de la station, les finances de la commune, les crues du Glandon à Lachal.

• Sur la crue du 5 août, Daniel Émieux, qui a demandé une copie du rapport du RTM qui a été rédigé sur le Glandon, a indiqué : « *Ce qui arrive était prévu. Deux bouchons se sont créés, un sous le pont vers les Bellot, un au barrage. Tous les maux viennent du barrage. J'ai vu ce qui s'est passé : c'est-à-dire que le barrage était fermé, les bois sont arrivés, le sable est arrivé, les pierres sont arrivées et ça a bouchonné. Le barrage aurait pu exploser. Il y a un danger pour les biens et les personnes. L'année passé j'avais posé la question : est-ce qu'on envisage d'arrêter l'exploitation de ce barrage à Lachal ?* » Reconnaissant que « *ce barrage fait tampon, qu'il stoppe les matériaux et que le niveau du lit en amont du barrage s'élève* », le maire a indiqué qu'il demanderait au RTM si ses rapports peuvent être rendus publics.

Jean-Paul Roux est intervenu pour remercier les pompiers villarins et les agents d'EDF qui, dans des délais très brefs, ont retrouvé et sécurisé un poste électrique recouvert de lave et dangereux. Puis il a demandé : « *Dans quel délai une décision sera prise concernant le barrage ou peut-être le pont de Lachal ?* ». Pierre-Yves Bonnavard : « *Il y a en cours une étude sur un an. Donc un rapport va tomber. On a un autre rapport qui va tomber aussi après le compte rendu rapide de la reconnaissance en hélico qui a permis de constater qu'un virage de la RD était atteint et d'ailleurs des travaux ont été entrepris immédiatement. Donc décision pas avant la fin de l'année, mais on va remobiliser tout le monde et attendre ce qu'ils veulent faire, et nous on va faire des propositions qu'on est en train de préparer.* » « *L'exploitant applique ce que les services de l'État leur disent de faire. Ainsi, dès le 6 août au matin, ont-ils eu l'autorisation d'évacuer les matériaux.* »

• Sur les finances publiques, Michel Pichon, s'adressant à Gilbert Pautasso, a demandé : « *On comprend pas bien que la commune gagne de l'argent et qu'elle en perde beaucoup. Quand on lit Le Petit Villarin on est complètement perdu.* »

D'où ce dialogue :

– Gilbert Pautasso : « *Ce n'est pas moi qui suit les finances communales. Mais quelle est votre question ?* »

– Michel Pichon : « *Ma question c'est que d'une part vous gagnez de l'argent et en fin de compte... On est pas au courant de ce qui se passe.* »

– Pierre-Yves Bonnavard : « *Vous parlez des comptes de l'ÉPIC ou des comptes de la commune ?* »

– Michel Pichon : « *C'est la même chose, c'est le même président !* »

Se lançant alors dans un mini-cours de droit public, Pierre-Yves Bonnavard a expliqué que non, le maire et le président de l'ÉPIC ce n'est pas pareil même si c'est la même personne physique..., et que pour comprendre vraiment les comptes il fallait assister aux réunions du conseil municipal quand le budget était discuté puis voté. D'où l'on peut (doit ?) conclure, compte tenu du peu de personnes qui sont présentes à ces réunions-là, qu'aucun Villarin ne comprend les comptes communaux et ne peut (ne doit ?) donc poser de questions sur le sujet... Et pourtant, il devrait être possible de dire simplement où sont affectées les recettes effectives de la commune comme cela se fait dans la commune voisine par exemple. Finalement, Michel Pichon est reparti sans réponse.

• Presqu'en fin de réunion, Paul Paret est intervenu sur le projet global de la municipalité : « *Compte tenu de la création de l'ÉPIC, qui est votre choix, compte tenu des déficits que vous avez expliqué dans votre article paru dans le dernier numéro du Petit Villarin : 650 000 euros plus 150 000 euros d'arrière, compte tenu des projets que vous avez explicités pour une liaison sur le haut de Bellard, sur Bellard, est-ce que vous êtes en mesure, aujourd'hui, sans vouloir nous mener en bateau, de dire dans combien de temps, 1 an, 2 ans, 3 ans, on aura un bilan global avec un projet marqué et défini, ou est-ce qu'on va dans le zig-zag de la conjoncture ? Voilà, c'est un peu ça que je vous demande, (...) parce que tout le monde ici à des maisons, on a investi de l'argent, on voudrait retomber sur nos pattes (...) et, là, on est un petit peu dans le flou artistique. Donc dans combien de temps pourriez-vous nous dire : on a le projet défini, on a les résultats de cette étude et on est capable de dire on fait telle et telle chose.* »

Donc c'est un peu le timing des projets que vous avez que je vous demande. »

À cette question Pierre-Yves Bonnavard a répondu en reprenant l'historique de la situation actuelle, indiquant : « *On a fait le choix de mettre de l'argent dans le domaine skiable même quand c'était un privé et à chaque fois on revient sur les mêmes questions : pourquoi ceci ? pourquoi cela ?* » En le coupant (« *Les choix c'est terminé, parlez-nous des projets !* ») Paul Paret a provoqué la colère, inattendue, de Gilbert Pautasso : « *Non ! non ! c'est pas terminé ! Vous dites que vous avez investi et que vous voulez savoir ce qui se passe. Moi je vais vous dire au sujet des investissements colossaux qui ont été faits par la commune de Saint-Colomban dans le domaine skiable, qu'il y a des gens du pays qui trouvent que c'est aberrant et qu'il faut arrêter d'employer de l'argent sans arrêt sans arrêt. Il faut donc que nous on gère ceux qui sont pour et ceux qui sont contre et, comme toujours, c'est pas facile. Parce que vous êtes à fond pour, mais il y en a d'autres qui sont à fond contre. Il y a des gens qui préféreraient qu'on fasse autre chose. Il n'y a pas que les remontées mécaniques. Il y a les remontées mécaniques certes, qui nous posent des problèmes colossaux et je trouve curieux que vous vous intéressiez autant à la gestion actuelle alors qu'avant vous n'avez jamais regardé la gestion qui a été faite durant les 16 ans de la DSP (N.D.L.R. : ère Maulin). Personne n'a mis son nez dans les comptes, c'est curieux quand même. Car si à ce moment-là on avait mis le nez dans les comptes on en serait peut-être pas là.* »

Pierre-Yves Bonnavard reprenant la parole a ajouté : « *Concernant l'avenir, on a dit : on est sur un projet global. L'objectif c'est d'avoir un équilibre de fonctionnement. On va pas l'avoir demain. Et quand on a parlé de réaménagement du domaine skiable c'est dans 4 ans, les premiers résultats on les verra dans 4 ans, et avec les 2 ans de l'ÉPIC on sera à 6 ans, on y verra clair là.* » « *La station doit être un outil économique qui permette de tirer le reste sauf, qu'aujourd'hui, elle ne tire pas le reste parce que la commune renfloue. Si on continue comme ça, à un moment donné on ne pourra plus. Chaque fois qu'on met de l'argent dans le fonctionnement de la station, on le perd, et une commune doit investir, et pour investir on essaie de retrouver du souffle.* »

• D'autres questions ont été posées sur le paiement de l'eau (« *Pour l'instant c'est encore une compétence communale, donc l'eau restera gratuite, mais à terme...* »), sur une limitation de vitesse sur la RD dans la traversée du Martinan (« *Ce n'est pas qu'une responsabilité communale, mais on sollicitera les services du département.* »), sur l'entretien des hameaux et le bois qui les envahit. Sur ce dernier point, Pierre-Yves Bonnavard a souligné que la commune « *peut-être moteur* » : « *C'est ce qu'on fait dans le secteur de Lachenal. On sollicite les propriétaires, quand on les connaît, sinon ce n'est pas possible, et quand une parcelle est en indivision il faut l'accord de tous les indivisaires. À Lachenal ça s'est fait pour certains, d'autres ont refusé. Tout cela c'est du temps et de l'énergie. Si à Lachal certains veulent être pilote, on veut bien les soutenir.* » Joël Nicolas qui avait posé cette question s'est proposé pour dresser une liste concernant le hameau de Lachal.

La réunion s'est terminée sans qu'à aucun moment les élus n'évoquent le tourisme d'été, ce qui en dit long sur le fait qu'ils ne comptent pas sur la saison estivale pour redresser une situation économique qu'ils ont présentée comme « *ne pouvant pas durer* ».

SAINT-ALBAN

Séance du
26 juin 2018

Absent excusé : Jean Bijasson (procurateur à Daniel Quézel-Ambrunaz).

Sans remarque de l'assemblée, le compte rendu du 14 mai est adopté.

1 – Fonction publique territoriale

• La loi 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle a prévu jusqu'au 18 novembre 2020 l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, le centre de gestion 73 (CDG 73) a accepté d'être gratuitement médiateur auprès des collectivités publiques en cas de litige avec leurs agents. Le conseil municipal accepte la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le CDG 73 jusqu'au 18 novembre 2020, date de fin de l'expérimentation nationale.

• Il n'est pas possible pour les communes d'instaurer le RIFSEEP autrement qu'en deux parts : IFSE qui tient compte de la nature des fonctions et de l'expérience professionnelle, le complément indemnitaire annuel (CIA) qui sanctionne l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. En conséquence le conseil municipal abroge les délibérations du 14 décembre 2017, du 16 mars 2018, abroge l'adoption de la prime du 13^e mois (le RIFSEEP intégrant toutes les primes), et instaure le CIA, dont le montant tiendra compte de la prime de 13^e mois, et le RIFSEEP dans les conditions indiquées ci-dessus.

2 – Emprunts de l'ex-CCVG

• Centre équestre. La commune de Sainte-Marie-de-Cuines, à partir de la convention votée par le conseil municipal de Saint-Alban le 10 avril 2018, propose une nouvelle répartition des dépenses, à établir entre les trois communes de l'ex-CCVG. Pour la construction du centre

équestre deux emprunts ont été contractés par l'ex-CCVG entre 2008 et 2014 : un emprunt de 500 000 euros (annuités de 43 734,60 €) et un emprunt de 342 000 euros (annuités dégressives) dont 101 100 euros pour le centre équestre et 240 900 euros pour la zone d'activités. Aujourd'hui, ces deux emprunts ont été transférés à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines. Pour la partie de l'emprunt concernant la zone d'activités économiques, la 4C, ayant conservé dès son origine la compétence économique, en prendra en charge l'annuité. La commune de Saint-Alban participera solidairement au paiement du tiers des annuités d'emprunts contractés pour le centre équestre dans la mesure où l'attribution de compensation versée annuellement par la 4C à la commune (417 205 euros) est basée sur un accord sur la répartition de la fiscalité et des charges, définie grâce notamment à la clé de répartition 1/3 Saint-Alban et 2/3 Saint-Colomban pour l'écrêtement de la TP sur la base de l'année 2007. Toute remise en cause de cet accord rendra caduque la convention liée au paiement du tiers des annuités d'emprunts. La commune de Saint-Alban participera également au paiement du tiers de l'assurance du bâtiment et du contrôle de la sécurité incendie, obligations du propriétaire. La convention sera caduque à échéance de chacun des deux emprunts (2028). En cas de vente du bâtiment, la recette reviendra au tiers à chaque commune. Moyennant ces conditions, le conseil municipal accepte la convention de gestion et de répartition des emprunts concernant le centre équestre.

• Les montants dus à Saint-Colomban au titre des emprunts contractés par l'ex-CCVG avant 2008, pour le 1^{er} semestre 2018, n'ont pas encore été transmis à la commune de Saint-Alban. Jacqueline Dupenloup propose que mandat soit donné à la déléguée aux finances et/ou au maire pour donner autorisation de paiement. Les justificatifs seront présentés au conseil municipal après paiement. Le conseil accepte cette proposition.

• Emprunts contractés après 2008 par la CCVG : il convient d'établir la répartition d'un der-

nier emprunt, d'un montant de 350 000 euros, relatif aux achats de matériel de voirie et aux investissements divers faits dans chacune des trois communes entre 2008 et 2014. Le conseil municipal a estimé la part due par la commune de Saint-Alban à 11,66 %. Une rencontre doit avoir lieu entre les deux communes villarines pour finaliser un accord sur la part de chacun.

3 – Budget 2018

• Le conseil municipal attribue les subventions suivantes (seules les demandes accompagnées d'un bilan financier ont été examinées) : Anciens combattants de la vallée des Villards : 200 euros, Club des sports des Villards : 2 000 euros, Régul'matous : 50 euros, La Banque alimentaire : 9,90 €, Le Sou des écoles : 300 euros, l'AFPI : 500 euros, Nautic club : 50 euros, et Villards Autos 73 : 200 euros. L'Association des amis des Villards demande l'octroi d'un lot pour la tombola de la fête du pain organisée le 1^{er} dimanche d'août. Il est décidé d'offrir à l'association deux repas d'une valeur de 25 euros chacun à l'Auberge du Triandou. Par ailleurs, il confirme l'adhésion de la commune aux associations ou organismes de droit privé suivant : SEA, ANEM, USAPR, CAUE, fédération des AFP, SPA, agence touristique départementale, Espace Belledonne, Association des communes forestières, et Agate, pour un montant total de 1 046,56 €.

• Le conseil municipal accepte la demande de M. le percepteur de La Chambre (qui a pris en charge les 4 budgets de la commune) visant à rectifier trois écritures comptables qui n'auront aucune incidence sur les montants des comptes budgétaires.

4 – Travaux

Après les événements météorologiques de l'hiver 2018 d'importants dégâts ont été constatés sur la piste communale du Bouchet et la route du Monthyon.

• Piste du Bouchet. L'objet de la convention est la remise en état de l'assise de la piste. La répartition des frais est établie entre : la société Shéma : accès à la microcentrale hydroélectrique du pont du Bouchet et à la conduite d'amenée : 37,5 % ; EDF : accès à la retenue du Bouchet, aux conduites du Brunet, aux fenêtres implantées lieu-dit « Por Versant – La Villa – Tauvet » : 37,5 % ; la commune : accès à un hameau en ruines et à des parcelles privées en déshérence agricole : 25 %. La convention stipule que « la participation maximale d'EDF et Shéma s'élève ainsi à 5 625 euros HT pour chacune des sociétés » ; le conseil municipal demande que soit rajoutée la participation maximale de la commune, soit 3

750 euros HT. Tout dépassement devra faire l'objet d'un accord écrit des trois parties. Le conseil municipal accepte cette convention.

• Route du Monthyon. Une convention a été signée en 1993 entre Saint-Alban et Saint-Étienne-de-Cuines répartissant les frais d'investissement et d'entretien de la route. Elle doit être réactualisée. La commune est engagée dans une discussion sur les travaux nécessaires et la répartition des frais entre trois partenaires : Saint-Alban, Saint-Étienne-de-Cuines et la SEM les Forces du Bacheux.

5 – Rentrée scolaire 2018

(Lire ci-dessous.)

6 – Questions diverses

• Gîtes des Jouvières. Gîtes de France labellisera les gîtes

après réception des travaux (lire page 10).

• Le rocher arboré bordant la RD927 au Planchamp est à débroussailler et à nettoyer rapidement. Il est signalé que des arbustes formant la haie d'une propriété privée empiètent sur la chaussée et gênent la visibilité.

• L'armoire à incendie du Planchamp a été rendue inaccessible l'hiver dernier en raison des fortes chutes de neige qui l'ont rapidement « emprisonnée ». Elle sera déplacée près du chalet à poubelles.

• Convention pluriannuelle d'alpage : il convient bien d'émettre un titre de recettes pour l'estive 2017 sur la convention qui restait en vigueur cette année-là.

(Lire la suite page 15.)

■ RENTRÉE SCOLAIRE

• L'école des Villards comptait 12 élèves à la rentrée de septembre dernier. Dans le cadre de la classe unique, l'Éducation nationale avait demandé en juin qu'il n'y ait pas plus de 6 niveaux de classe ; or il y en a 7. Les deux maires villarins ont indiqué en réponse dans un courrier à Monsieur l'inspecteur d'académie qu'ils refusaient de prendre la responsabilité de mettre chaque jour des enfants de maternelle ou primaire dans l'obligation de parcourir une route de montagne afin de rejoindre une école de la vallée et qu'ils n'envisageaient pas non plus de financer le coût du transport de ces enfants. La rentrée a donc eu lieu avec tous les élèves et sections prévus.

• Enseignante. Élyse Brunet, nouvellement nommée enseignante à l'école de la vallée des Villards, a grandi en Normandie. Après 2 ans passés à Grenoble, elle découvre la vallée des Villards « avec un grand plaisir ». Elle est ravie de travailler dans un tel cadre et de découvrir les joies de la classe unique. Classe unique composée de 6 élèves de Saint-Alban et de 6 élèves de Saint-Colomban : 3 enfants de 3 ans, 1 de 4 ans, 2 de 5 ans, 2 CP, 1 CE2, 1 CM1, 2 CM2.

• Péri-scolaire. Laetitia Cirette, agent d'animation (accompagnement bus et animation péri-scolaire) a quitté son poste à la fin de l'année scolaire (juin 2018). Un agent a donc été recruté sur la base d'un contrat annualisé de 29 heures hebdomadaires (de 7 h 30 à 13 h 20, et de 16 h 15 à 18 h 30) les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires. Il s'agit de Mélanie Mollaret, 23 ans, qui habite Saint-Étienne-de-Cuines. Après un bac professionnel « accompagnement soins et services à la personne », elle a travaillé dans le secteur enfance, avec en particulier 2 années effectuées auprès de l'association Délicc, comme agent d'animation péri-scolaire (service de garderie et restauration), ce qui est exactement le profil du poste qu'elle occupe à l'école de la vallée des Villards. Elle a été recrutée pour l'année 2018-2019 sur une 3^e année de contrat aidé (aide de 40 % de l'État sur les frais salariaux).

• Restauration scolaire : c'est la société API, basée à Domène, qui assure cette année la restauration scolaire dans le périmètre de la 4C, celle-ci ayant pris la décision de passer en liaison froide à la rentrée 2018. La situation n'est pas satisfaisante pour la vallée des Villards : la livraison des repas à l'école n'est pas assurée par la société de restauration. Mélanie Mollaret, agent des écoles, descend donc chaque jour avec un véhicule communal, afin de récupérer les repas à Saint-Étienne-de-Cuines et le temps de chauffe est long (le prix de l'armoire positive et du four est compris dans le prix du repas). Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a réinterrogé API sur la possibilité d'une livraison directe à l'école des Villards. Réponse : « Ceci nous contraindrait à un camion et un chauffeur supplémentaires vu la configuration de notre tournée. Impossible. » L'ADMR, interrogée également, n'a pas capacité à apporter les repas dans les horaires voulus. En conseil communautaire, Jacqueline Dupenloup a interrogé la 4C sur la façon dont peut être compensé ce qui représente une certaine iniquité de traitement, l'école de la vallée des Villards étant la seule de la communauté de communes à ne pas être directement desservie. Une autre solution (locale ?) mériterait d'être étudiée pour l'école des Villards.

■ BRÈVE

➔ AGENT TECHNIQUE (SAINT-ALBAN). Chantal Bellot-Mauroz est arrivée en 2006 à Valmaure, dans le village d'origine de son époux. La famille arrivait de Valence. Dès le premier hiver 2006-2007, elle a travaillé aux remontées mécaniques de la station de Saint-Colomban, puis l'été au fleurissement de la commune. Cherchant un poste stable à l'année, elle a répondu à l'offre d'emploi saisonnier de Saint-Alban, qui mentionnait, suite au départ de Johnny Unger, la possibilité de pérennisation sur poste d'agent technique. Chantal Bellot-Mauroz a été stagiarisée par arrêté du maire au 1^{er} septembre 2018.

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

RENAULT MINUTE ETS ARLAUD
Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

DARVES MULTI SERVICES
73130 Saint Alban des Villards
Tous travaux Intérieur et Extérieur
Bois de Chauffage
06 27 01 10 57
darveeric@gmail.com

Les Gîtes Adélaïde
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15

Comptes rendus des conseils

Saint-Alban

(Suite de la page 14.)

Séance du
31 août 2018

Absent : Jean Bijasson (procurateur) à Daniel Quézel-Ambrunaz.

Sans remarque de l'assemblée, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 juin est adopté.

1 – Adressage

La commission municipale « adressage » s'est réunie le jeudi 23 août en mairie en présence de Maurice Darves-Bornoz, Damien Tardy, Vincent Darves-Blanc et Jacqueline Dupenloup. Par rapport au document paru dans le bulletin communal 2017, le conseil municipal retient des propositions de modifications :

- dans le Pied des Voûtes : la voie « Impasse du four » deviendrait « Chemin de Champote – le four à Pain » ;

- dans le Planchamp : la voie « Chemin des palissades » deviendrait « Chemin de Plan Molard ».

Pas de modification retenue pour la dénomination « Place du Poilu », qui est connue sous ce nom, ni pour la route du col du Glandon dans la traversée du Pied des Voûtes, afin de garder son unité de dénomination à la RD 927. Une nouvelle réunion sera programmée entre le conseil municipal et Vincent Darves-Blanc pour finaliser le numérotage. Des devis seront demandés à Open Fab (M. Derrier, Saint-Jean-de-Maurienne), à Benoît Ferroud, et à l'entreprise Pic Bois pour les plaques d'adressage (imitation ardoise ou bois à privilégier).

2 – Gestion des dossiers de retraite

Le centre de gestion avait signé avec la commune (1^{er} janvier 2015) une convention offrant la possibilité de transmettre les dossiers de retraite CNRACL au service de gestion des carrières du centre de gestion, afin que ce service en effectue leur contrôle et leur traitement. La convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2017, le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant la prolongeant d'un an à partir du 1^{er} janvier 2018.

3 – Budget :**décisions modificatives**

Le conseil municipal approuve des modifications budgétaires : - 40 000 euros de dépenses imprévues et + 40 000 euros en installations de voirie, ce dernier poste passant de 35 680 euros à 75 680 euros, pour le règlement de divers travaux de voirie : fin des travaux du Bessay, en-

robé de la route sous la mairie, réhabilitation des pistes du Montheyon et du Bouchet (parts de la commune : 6 074,25 € et 6 184,50 €), de celle du Bouchet (25 518 euros dont 25 % à la charge de la commune), du chemin de la croix des Charrières (10 684,80 €).

4 – Emprunt de l'ex-CCVG

- Emprunt de 350 000 euros contracté le 14 mars 2011 pour divers investissements affectés principalement aux engins et voirie (déneigement, tracteurs, véhicules...) et aux bâtiments (école, bibliothèque). Le conseil municipal accepte la répartition des sommes dues entre les communes de Saint-Colomban (62,5 %), Sainte-Marie-de-Cuines (25 %) et Saint-Alban (12,5 %).

- Emprunt de 101 000 euros concernant le centre équestre. La commune de Sainte-Marie-de-Cuines souhaite que le remboursement des 4 échéances de cet emprunt puisse être fait après la 2^e échéance, soit au 30 juin, en lieu et place du 1^{er} août prévu par la convention adoptée le 26 juin. Le conseil municipal accepte cette modification.

5 – ONF

Le conseil municipal regrette vivement les dispositions de l'instruction 17-T90 de l'ONF en matière de cessions de bois aux particuliers et affouages en forêts relevant du régime forestier. Selon cette instruction, est désormais interdite la délivrance, dans les forêts soumises à gestion ONF, de bois de diamètre supérieur à 30 centimètres ou situés, par exemple, sur des pentes supérieures à 40 %. Or, la quasi-totalité des forêts de la commune se situe en zone de forte inclinaison. Cette décision est néfaste à une gestion raisonnée et raisonnable de la forêt. C'est pourquoi, le conseil municipal, unanime, adopte un vœu similaire à celui pris par le Syndicat des pays de Maurienne demandant la suppression de ces restrictions.

6 – Vente de bois

Pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la piste du Montheyon, entre 10 et 15 stères de bois ont été abattus sur terrain communal et seront vendus au plus offrant (mise à prix minimale à 200 euros, lot unique). Date limite de réception des offres : 21 septembre 2018 ; date limite d'évacuation des bois : 15 novembre 2018.

7 – Questions foncières

- De nombreux administrés attendant depuis plusieurs années la finalisation de leurs actes, le conseil municipal adopte une

décision de principe pour solliciter l'assistance d'Agate (Agence alpine des territoires) et de l'EPLF (Établissement public local foncier) de Savoie.

- Suite à l'enquête du commissaire enquêteur, et à son avis favorable, le conseil municipal décide la désaffectation et l'aliénation d'une portion de chemin rural située entre les parcelles section G numéros 1216 et 1221, et section G numéros 1217 et 1220, et sa cession à Mme Julie Henry à un prix qui sera donné par le service France Domaine (les frais étant à la charge du pétitionnaire).

8 - Questions diverses

- Le conseil municipal alloue 150 euros à la chorale La Villarine et 80 euros à l'association La Fine équipe.

- Le conseil municipal valide les tarifs de distribution de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées, inchangés depuis 2012, soit : abonnement : 38,50 € ; location : 11 euros ; consommation d'eau tranche de 0 à 120 m³ : 0,50 € (eau au-delà de 120 m³ : 0,18 €) ; abonnement assainissement : 10 euros ; assainissement : 0,32 € par m³ consommé.

- Considérant la demande d'un administré pour la prise en charge par la commune des frais de vétérinaire occasionnés pour la stérilisation des chats errants, le conseil municipal indique que l'aide de la commune est apportée par la subvention octroyée à l'association Régul'matous, permettant ainsi stérilisation, vaccination et tatouage à coût réduit chez le vétérinaire (20 euros).

- Lors de sa dernière assemblée générale, l'Association des amis des Villards a validé l'achat de bancs et de tables afin de les mettre à disposition de la commune pour l'organisation de manifestations extérieures. Le conseil municipal remercie l'association.

- Prédation et pastoralisme (*lire page 8*).

- Téléphonie et réseau numérique (*lire page 11*).

- Microcentrale du Merlet. Le projet municipal a été retenu par le ministère de la transition écologique (*lire ci-contre*).

- Engins de déneigement. Après la saison d'hiver, des engins de déneigement ont été envoyés en réparation. Aucun devis n'a été fourni pour l'instant.

- Travaux du Bessay. Les travaux traînent en longueur, les autorisations de mise en service des réseaux n'étant pas parvenues au maître d'oeuvre. La commune relance le dossier.

- Les compteurs électriques des bâtiments du Triandou et de l'ancien presbytère ne sont pas clairement identifiés et, de fait, les consommations et abonnements peuvent être mal imputés. Un bilan

MICROCENTRALE DU MERLET

Le projet municipal retenu

Un courrier émanant du ministère de la transition écologique, reçu le 29 août par la mairie de Saint-Alban, annonce que le projet de microcentrale sur le Merlet a été retenu, sur proposition de la commission de régulation de l'énergie. Un communiqué de presse de ce ministère l'avait annoncé dès le 23 août : « Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, désigne 14 lauréats de la première période de l'appel d'offres sur la petite hydroélectricité pour développer et exploiter de nouvelles centrales hydroélectriques d'une puissance totale de 36,9 MW. Cet appel d'offres, qui aura lieu trois années successives, promeut le développement de la petite hydroélectricité et vise à l'attribution d'un total de 105 MW de puissance hydroélectrique. Il est ouvert aux nouvelles installations hydroélectriques dont la puissance est comprise entre 1 et 4,5 MW, implantées sur de nouveaux sites ou équipant des barrages existants. La notation des offres comporte en particulier une composante sur la qualité environnementale des projets, ainsi que la possibilité d'écarter les projets ne présentant pas un niveau de garantie suffisant quant à leur impact environnemental (...). Au travers des résultats de cette première période, la filière hydroélectrique démontre sa compétitivité économique sur des petites installations avec un prix moyen de 89,6 €/MWh. »

Le projet du Merlet a été le 6^e projet sélectionné, sur 10 projets d'installations sur de nouveaux sites. Les dossiers étaient retenus sur la base d'une note prenant en compte le prix de vente du kWh et la qualité environnementale du dossier. Une réunion de travail a eu lieu le 14 septembre entre Céline Martinet, ingénieur Environnement et Développement de la société les Hautes Chutes de Roques, Jean Éric Carré, directeur de cette société, Nicole Roche, Daniel Quézel-Ambrunaz et Jacqueline Dupenloup.

La première étape importante va être l'étude d'impact environnemental. Conduite par le cabinet Gay Environnement de la société NEH qui a déjà mené celle préalable à l'implantation de la microcentrale du Bacheux, elle va traiter plusieurs aspects : la continuité écologique avec les notions de débit minimum biologique, de débit réservé (dans le torrent), de débit affecté (pour les fontaines des hameaux non desservis par le réservoir du Premier-Villard, qui recevra le même volume d'eau puisque l'installation hydroélectrique sera située à son amont) ; l'impact visuel, avec la nécessité de soigner l'aspect du bâtiment lui-même à positionner en rive gauche au-dessus du pont du Merlet, mais aussi celui de la prise d'eau implantée au niveau des Granges ; l'impact acoustique, à contrôler avec porte et cloison phoniques sur le bâtiment... Faune et flore feront l'objet d'une expertise. Les contraintes particulières liées aux usages existant (élevage, chasse, pêche, tourisme...) devront être listées, avec définition de mesures compensatoires si nécessaire.

L'étude d'impact s'étalera jusqu'à l'été 2019, afin de permettre des relevés de débits au fil des différentes saisons, des relevés topographiques et cartographiques (pouvant éventuellement déboucher sur une construction semi-enterrée). Avec l'étude foncière permettant de régulariser passage et implantation de la structure par servitudes de passage ou achats de terrains, elle est un préalable à la demande d'arrêt d'autorisation.

Parallèlement, la fédération départementale de la pêche met en place un suivi thermique sur les torrents du Bacheux et du Merlet et conduira à l'automne 2019 une expérimentation sur le torrent du Bacheux, en accord avec la SEM des Forces du Bacheux qui a accepté d'être co-financier de ce projet, afin de mieux déterminer le niveau de vie piscicole dans le tronçon court-circuité. Rappelons que le projet est porté par une SEM où la commune a un peu plus de 50 % des parts, que la prise d'eau se fera au fil de l'eau, sans barrage, et que la conduite sera enterrée sous les pistes existantes.

Au cours de l'été, des inscriptions sont à nouveau apparues sur le muret le long de la RD 927, au lieu-dit le Paradis, mettant en cause la probité des élus dans le dossier de la microcentrale. Le 1^{er} août, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a adressé à Christiane Quézel-Yoyon, porte-parole du collectif « Sauvons le Merlet », un courrier qui a été affiché sur les panneaux d'information et sur le site Internet de la commune.

Après avoir rappelé que « Le Département de la Savoie doit, pour maintenir propres les abords de la route qu'il entretient, faire monter à chaque incident une équipe de nettoyage spécialisée », et qu'il est « clair que nos routes de montagne sont déjà suffisamment coûteuses pour la collectivité, sans rajouter des frais de cette nature », Jacqueline Dupenloup en vient au texte anonyme qui remet en cause la probité des élus (« STOP CENTRALE MERLET – ÉLUS VENDUS A ADISSON – STOP. GARDONS NOTRE EAU »). Elle indique : « Je vous remercie de bien vouloir informer ses auteurs (je ne doute pas que vous arriviez très rapidement à savoir de qui il s'agit) : cette atteinte totalement injustifiée mériterait d'être prouvée. J'attends donc les éléments d'information sur les montants qui auraient été versés par M. Adisson aux élus de Saint-Alban-des-Villards. Il va falloir beaucoup chercher puisque ces montants n'existent pas ! Bien évidemment, je ne vous suppose pas forcément auteur de ces graphiques (d'ailleurs, comme le droit français le stipule, tout inculpé bénéficie de la présomption d'innocence avant d'avoir été déclaré coupable) ! Mais je vous serais très reconnaissante de bien vouloir demander aux opposants à la microcentrale (...) d'utiliser les voies légales pour faire connaître leur argumentation. Le « taggage » anonyme ne démontre ni courage ni respect d'autrui. »

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

ALP.SOL

Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

SAINT-COLOMBAN

Séance du 29 juin 2018

Absent : Emmanuel Bellot-Mauroz.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 18 mai 2018.

1 – Questions budgétaires

Le conseil municipal approuve des mouvements de crédits pour 148 045,98 € concernant les fêtes et cérémonies (2 655,98 €), un virement à la section d'investissement (37 695 euros) des frais d'études (21 000 euros), le parking de Pouchet et l'AEP Nantchenu (1 000 euros), les chemins communaux (4 000 euros), le front de neige (70 000 euros), le périmètre de protection des sources (720 euros), la boulangerie (10 000 euros), des équipements divers (975 euros).

Le conseil municipal approuve le montant des échéances que la commune de Saint-Alban doit rembourser dans le cadre de sa participation au remboursement de certains emprunts de l'ex-CCVG (59 045,92 €, soit un tiers du montant des échéances prévus pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2018).

2 – Subventions

Le conseil municipal alloue les subventions suivantes : Amicale des pêcheurs de l'Arc (75 euros), Ancien combattants des Villards (375 euros), le Club des sports des Villards (22 000 euros), le sou des écoles (1 000 euros), Les Villards patrimoine et culture (900 euros), Régul'matous (150 euros), l'Union athlétique de Maurienne (15 euros), le Basket club de Saint-Étienne-de-Cuines (15 euros), les Amis des Villards (100 euros), Grizzly bike Maurienne (15€), le Souvenir français (150 euros), le Nautic club maurienais (15 euros), Villards Auto 73 (800 euros). Pas de subventions pour l'AFPI des Villards, Équid'Arc, Dantès Dai Liang, le challenge trail de Maurienne, La Fine équipe, l'association Saint-Col station fleurie. Étude en cours pour la chorale La Villarine. Au sujet du club des sports, Gilbert Pautasso demande la liste des enfants et des accompagnateurs et le nombre de sorties sur des courses de ski. La demande sera faite à l'ÉPIC du domaine skiable. Le maire rappelle le montage du chapiteau pour l'« Écho des Montagnes » réalisé par la municipalité avec l'aide des employés de Saint-Alban au profit du club des sports. Cédric Émieux précise que l'aide au Souvenir français pourrait permettre d'obtenir une subvention pour la réfection du monument aux morts si la garantie décennale ne pouvait être appliquée. En effet, les inscriptions pourtant rénovées récemment ne sont plus lisibles. L'association Patrimoine et culture demande l'aide d'un agent technique pour monter un dressing. Enfin, cette année, la commune prend en charge l'achat des fleurs à défaut de l'association Saint-Col station fleurie qui n'a pas tenu de conseil d'administration ou d'assemblée générale depuis deux ans ni passer commande des fleurs pour cet été. C'est la mairie qui a effectué les commandes et la mise en place des fleurs au pied levé. Marcel Malburet demande un compte rendu

de l'évènement organisé par l'association Villards Auto 73.

3 – Domaine skiable

La grille tarifaire des forfaits de la station de Saint-Colomban est présentée. Gilbert Pautasso relève la hausse du tarif « montée piétons ». Réponse : la prise en charge des piétons sur les remontées mécaniques nécessite un traitement particulier : ralentissement des remontées mécaniques au départ et à l'arrivée. Patrick Martin-Fardon trouvait le précédent tarif « extension Sybelles » prohibitif, d'où sa forte baisse sur la nouvelle grille tarifaire. Le conseil municipal approuve cette grille et est informé que la commune n'a pas été invitée par les exploitants du domaine skiable des Sybelles pour l'élaboration de la grille tarifaire 2018-2019. Cette grille n'a pas été transmise à la commune (lire page 11).

4 – Affaires scolaires

(Lire page 14)

5 – Personnel administratif

Le conseil municipal accepte le recrutement à partir du 25 juin d'une personne au secrétariat de mairie (1 an renouvelable, 35 h/semaine, au grade d'adjoint administratif de seconde classe) (lire ci-dessous). Il accepte également de fournir à titre gracieux un appartement à ce jeune homme pour une durée de six mois, jusqu'au 1^{er} décembre 2018. Le recrutement d'une secrétaire de mairie se poursuit (lire ci-dessous). Enfin, Chantal Pierron pourrait rester un peu plus longtemps que prévu sur un poste de comptabilité, ressources humaines et dossiers spécifiques.

6 – Questions diverses

• Parking de Pouchet. Le nettoyage de la zone est en cours.

Il est également fait état du container et de son possible déplacement à côté du garage de la dameuse : le nivelage du terrain serait toutefois nécessaire. JD Charpente devra effectuer le déplacement du container sur la nouvelle zone et Adrien Maurino devra jeter le reliquat de foin à la déchetterie. Il est proposé de fermer l'accès de la partie basse du parking afin d'éviter les dépôts sauvages.

(Arrivée de Arnaud Jansen)

Le conseil municipal n'utilisera pas son droit de préemption sur une vente à La Sausse (parcelles section R n^{os} 619 et 626) entre Thierry Favre-Tissot (vendeur) et Laurent Favre-Tissot (acheteur) pour 30 000 euros.

Le conseil municipal attribue à l'ACCA de Saint-Alban deux forfaits de ski « journée » comme dotation pour son concours de boules.

Le contrat pour le nettoyage

des locaux publics prend fin en 2018. Une commission est formée : Pierre-Yves Bonnard, Gilbert Pautasso, Marcel Malburet.

La zone artisanale du Plan-champ (entre 1 à 1,5 hectare) a été validée par la 4C. Le dossier fait l'objet d'une étude d'impact. Il faut compter en général trois ans pour voir se réaliser ce type de projet.

Le conseil est informé de la démission d'Angèle Martin-Cocher le 31 mai 2018 (lire *Le Petit Villarin*, numéro 184, juin 2018).

En fin de réunion, Patrick Martin-Fardon remercie pour l'aide apportée à l'organisation de la fête des voisins et Martine Paret-Dauphin fait le point sur l'avancement du four à pain (lire page 5). Elle demande aussi si le chalet poubelle attribué à l'association Saint-Col station fleurie avait été décoré. Réponse : non car la demande n'a jamais été faite.

Séance du 27 juillet 2018

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz et Patrick Martin-Fardon.

En début de séance, Monsieur David Binet (RTM Savoie) expose au conseil municipal les dégâts de l'hiver 2017-2018 sur le dispositif de paravalanches communal et domanial à Fremezan et présente les possibilités pour les hivers futurs : renforcement du dispositif actuel ou travaux de maintenance pour conserver le dispositif existant.

Puis le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 29 juin 2018.

1 – Paravalanches de Fremezan

(Lire page 17.)

2 – Cours d'eau

Une nouvelle réglementation Gemapi change les règles en matière de surveillance des cours d'eau. Elle exige deux conventions distinctes avec le RTM Savoie : une convention destinée à la surveillance des paravalanches, avec la commune, et une convention destinée à la surveillance des cours d'eau, avec la 4C. Le conseil municipal approuve ces conventions.

3 – Finances

Emprunts ex-CCVG. Le premier concerne celui de 601 100 euros contracté pour la construction du centre équestre. Il est proposé de le répartir à parts égales entre les trois communes de l'ex-CCVG. Gilbert Pautasso dénonce l'engagement sans consultation de Sainte-Marie-de-Cuines pour des travaux de l'ordre de 3 000 euros qui manquaient suite au chantier du centre équestre. Il souhaite éga-

lement que divers calculs soient effectués avant de rembourser cet emprunt.

Le second (240 900 euros) a été contracté pour divers investissements. Il serait pris en charge à hauteur de 12,5 % par Saint-Alban, 25 % par Sainte-Marie-de-Cuines et 62,5 % par Saint-Colomban. Gilbert Pautasso et Cédric Émieux demande la liste des divers investissements concernés. Compte tenu des précisions demandées, cette question est reportée à une prochaine réunion.

La maison Virginie Girard-Buttaz ne trouvant pas preneur à 150 000 euros, le conseil municipal décide d'abaisser son prix de vente à 125 000 euros.

4 – Tourisme

Le conseil municipal adopte les grilles tarifaires du domaine skiable des Sybelles (lire page 11).

Suite au transfert de la compétence « transport » du Département vers la Région, le conseil municipal approuve la délégation de compétence avec la Région pour bénéficier et gérer le dispositif des navettes de ski.

Le conseil municipal approuve la signature d'une convention avec Affiniski dans le cadre de la rénovation des lits touristiques sur le territoire de la commune pour une durée de trois ans, du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2021 (5 150 euros par an) (lire page 10).

5 – Travaux

Le maire donne lecture de la demande de délibération du SDES concernant l'enfouissement des réseaux secs à Lachenal. Il explique que le montant estimé des travaux, qui sont subventionnables, est de 600 000 euros. Le

(Lire la suite page 17.)

BRÈVES

► **SECRETARIAT.** Depuis le 25 juin 2018, Aymeric Perona est membre du personnel administratif de la mairie de Saint-Colomban, embauché sur un contrat d'un an renouvelable. Il est âgé de 21 ans. Aymeric Perona : « Originaire de Nîmes, mais avec une partie de ma famille dans les Cévennes, j'ai toujours attaché une grande importance à la montagne pour la nature et pour les activités que l'on y pratique. J'ai suivi des études de droit en fac : une licence de droit à l'université de Nîmes avec une année en Erasmus à Berlin en Allemagne. J'ai ensuite enchaîné sur un service civique au sein de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère. À Mende, j'ai repris la fac pour obtenir une licence professionnelle spécialisée dans la formation des secrétaires de mairie en territoires ruraux. J'ai appris le métier et sa polyvalence à travers un stage de 6 mois à Badaroux, village de 900 habitants puis au Pont-de-Montvert, 500 habitants, sur un contrat de remplacement. Passionné par la spécificité des communes, notamment rurales, et la relation privilégiée avec les administrés, j'ai postulé à Saint-Colomban à la fois pour élargir mes connaissances sur des domaines qui m'étaient inconnus, domaine skiable par exemple, mais également pour le cadre de vie. »

► **SECRETARIAT (SUITE).** Suite au départ de Cécilia Mitka, la mairie de Saint-Colomban a recruté Aline Désiret. Elle prendra ses fonctions le 15 novembre prochain. Âgée de 36 ans, Aline Désiret est originaire de Beauvais dans l'Oise. Titulaire d'une licence en langue, littérature et civilisation étrangère allemande, et d'une licence professionnelle en aménagement du territoire et urbanisme, coordinateur de l'action touristique locale, Aline Désiret a travaillé 8 ans à l'OPAC de l'Oise : d'abord en charge du logement des locataires concernés par le Projet de renouvellement urbain, puis à la tête de l'étude sur le vieillissement dans le parc locatif social. Enfin en tant que coordonnatrice autonomie et handicap, Aline Désiret a géré la mise en place de l'adaptation du patrimoine pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap. Jusqu'à présent, et depuis plus de 4 ans, elle était au conseil départemental de l'Oise en tant qu'assistante de direction de la secrétaire générale de l'administration départementale au sein de la direction générale des services. Passionnée de la montagne, Aline Désiret souhaitait depuis très longtemps venir y vivre : « J'ai décidé de demander ma mutation à Saint-Colomban pour que cette passion puisse devenir mon quotidien, vivre dans un environnement sain, calme, naturel, et pouvoir l'hiver profiter des sports d'hiver, l'été de la randonnée, de l'alpinisme, toute l'année de l'air pur... »

ARVAN DÉPANNAGES
Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages
06 13 12 42 57
yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martret
73130
SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

LA RECRE APZ
MARDI : St-Juillien-Montdenis
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Ste-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIMANCHE : Saint-Rémy-de-Maurienne
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Tableaux - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin - Bijoux
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 16.)

conseil municipal accepte la demande du SDES.

6 – Divers

- Le conseil municipal décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune dans la vente à Valmaure des parcelles section Q n^{os} 144, 145 et 210 entre Maurice Rostaing-Troux (vendeur) et Christel Martin-Cocher (acquéreur, pour 80 000 euros).

- Le conseil municipal approuve la rédaction d'un vœu pour s'opposer à l'évolution de la réglementation sur la mise en œuvre de l'affouage (le gouvernement souhaite interdire l'affouage sur les pentes à plus de 40 %).

- Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune à Agate pour 2018 (303,10 euros).

- Vente de bois. Le lot n^o 4 (en dessous de l'école à Lachenal) est attribué à Gabriel Rota pour 289 euros. Le lot n^o 5 (au parking de Pouchet) est attribué à l'entreprise Girard pour 1 250 euros. Concernant le lot n^o 6 (Le Clos), il n'y a pas eu d'offres.

- Numérique. Lecture est faite des courriers reçus par la commune (du Département et du préfet de Savoie, Louis Laugier) après interventions des communes villarinchines (lire page 11). L'opérateur Orange souhaite installer un nouveau pylône de transmission sur le territoire de la commune.

- La commune de Vaujany sou-

haite poser un panneau d'information à la Petite Lauze (zone humide écologique située au-dessus du barrage de Grand Maison, sur Saint-Colomban). Le conseil municipal est favorable à cette demande (ce panneau sera démonté chaque automne par la commune de Vaujany).

- Les travaux pour le pumtrack à l'entrée de la zone de loisir avancent (il y a aura une piste de 140 mètres adaptée aux débutants et aux initiés au printemps prochain).

En fin de réunion, Arnaud Jansen aborde la question de la route forestière de Fremezan pour accéder au chalet RTM. Son état se dégrade et les trous deviennent gênants. Réponse : boucher les trous reviendrait trop cher pour la commune. Cédric Émieux évoque la création d'une canalisation pour dévier la descente des eaux de pluie afin de préserver la chaussée.

Gilbert Pautasso demande à réfléchir à la construction d'un parking au Châtelet car les places manquent surtout depuis la rénovation et la location régulière d'une maison mitoyenne au centre du hameau. Réponse : dans le cadre du permis de construire accordé aux propriétaires, le stationnement des personnes utilisant ce bâtiment est prévu sur le parking public devant l'entrée du camping...

Séance du 7 septembre 2018

Absent: Emmanuel Bellot-Mauroz.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 27 juillet 2018.

1 – Paravalanches de Fremezan (Lire ci-dessous.)

2 – Personnels

- Le conseil municipal approuve l'extension du RIFSEEP aux agents des services techniques de la commune (les services administratifs en bénéficient déjà) qui consiste pour ces agents à percevoir une prime fixe mensuelle et une prime variable attribuée selon les résultats des objectifs fixés lors des entretiens professionnels des agents, chaque année.

- Le centre de gestion avait signé avec la commune (1^{er} janvier 2015) une convention offrant la possibilité de transmettre les dossiers de retraite CNRACL au service de gestion des carrières du centre de gestion, afin que ce service en effectue leur contrôle et leur traitement. La convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2017, le conseil autorise le maire à signer un avenant la prolongeant de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2018.

- Emploi saisonnier. Le conseil municipal approuve la création d'un emploi saisonnier aux services techniques du 17 septembre 2018 au 31 octobre 2018. La personne sera recrutée selon les

conditions de recrutement des saisonniers de la période estivale. (N.D.L.R. : C'est la candidature de Bruce Vely qui s'occupait cet été du fleurissement communal qui a été retenue.)

3 – École

(Lire page 14.)

4 – Emprunt de l'ex-CCVG

Le maire donne les éclaircissements demandés par certains conseillers municipaux à la séance du 27 juillet 2018 concernant 3 emprunts de l'ex-CCVG, et présente les tableaux les caractérisant. Il indique que le montant à récupérer par Saint-Colomban est de 73 528,95 €. Gilbert Pautasso regrette que les ventilations n'aient pas été effectuées dès le départ. Patrick Martin-Fardon demande le détail des travaux divers auxquels a servi l'un des emprunts. Réponse : achat des engins de déneigement, travaux de voirie dans le secteur du plan d'eau, etc... Finalement le conseil municipal approuve la convention de gestion de deux emprunts, la convention de répartition du troisième, et la convention de gestion du centre équestre.

5 – Questions diverses

- Enfouissement des réseaux secs à Lachenal. Marcel Malburet indique au conseil municipal que les offres des entreprises ont été reçues pour la première tranche de travaux et qu'un candidat a été choisi et sera prochainement averti. (N.D.L.R. : il s'agit de l'entreprise *Électra Savoies (Martoa, sous-traitant)*. Le montant du marché est de quelque 384 250 euros.) Les travaux devraient débuter d'ici une quinzaine de jours. Il précise également qu'il manque encore 7 conventions non signées par les propriétaires dont 3 sont cruciales. Si ces conventions ne sont pas approuvées, les poteaux et fils existants seront laissés tels quels.

- Four à pain du Chef-Lieu. Pour l'inauguration du four à pain qui aura lieu le 22 septembre à midi, le conseil municipal accepte de prendre en charge l'apéritif qui sera offert aux habitants de Saint-Colomban.

- Tour de l'Avenir. Pierre-Yves Bonnivard indique au conseil municipal que la diffusion de l'étape finale du Tour de l'Avenir 2018 sur les chaînes d'Eurosport a totalisé 5,6 millions de téléspectateurs dans plus de 103 pays.

- Le conseil est informé que Victor Lafaury, dans le cadre du financement d'un projet au Maroc (pour ses études), a fait une demande pour obtenir un bon pour un séjour d'une semaine 4 personnes dans un gîte communal de Saint-Colomban pour la saison hiver 2018-2019 ou été 2019. Ce bon servira de récompense lors d'une tombola organisée par sa promotion. Le conseil

accepte cette demande pour un bon de séjour d'une semaine pour 4 personnes.

- Crue du Glandon. Pierre-Yves Bonnivard indique que le rapport établi par le RTM est disponible pour les élus mais également les administrés (consultable en mairie aux heures d'ouverture habituelles). Il indique également regretter la non-coopération de certains services de l'État suite aux événements d'août 2018 dans la traversée de (et à la retenue de) Lachal. Une rencontre a eu lieu ce vendredi 7 septembre 2018 avec le Territoire de développement local de la Maurienne afin d'envisager la sécurisation de la RD 927 au niveau du Sapey pour dévier les coulées de boues quand des crues se produisent. Une demande officielle du Territoire de développement local de la Maurienne sera formulée à la mairie. Pendant un mois, en octobre, des travaux auront lieu en dessous du col du Glandon, au niveau du troisième grand virage en descendant, pour y élargir la route.

- Comcom. Pierre-Yves Bonnivard informe le conseil municipal que Christian Rochette a annoncé sa démission de la présidence de la communauté de communes de la 4C. il indique qu'il ne sera pas candidat à la présidence et qu'il soutiendra un autre candidat (lire page 9).

En fin de réunion, Martine Paret-dauphin aborde la question du montage du dressing à la Maison du patrimoine. Elle demande la mobilisation des agents des services techniques pour le monter avant que la garantie expire. Pierre-Yves Bonnivard répond que les travaux sont prévus le lundi 10 septembre.

Marie-Christine Carrara demande au conseil municipal s'il est possible d'installer une nouvelle poubelle entre le Chef-Lieu et le Martinan. Réponse : une poubelle existe sur le parking du nouveau cimetière et au boulevard du Martinan depuis cette année. Elle fait également remarquer l'état du camping de la Perrière notamment les mobile homes. Réponse : la commune a alerté l'entreprise Capfun, gestionnaire actuel, sur l'état du camping.

Enfin Alain Émieux demande au conseil de réfléchir à la mise en place de paravalanches sur le secteur de Lachenal. Ce secteur est, selon lui, autant exposé que le Chef-Lieu. Pierre-Yves Bonnivard répond avoir des discussions avec plusieurs services de l'État sur ce dossier. La commune demandera au service RTM de l'ONF de venir sur place pour réaliser un état des lieux. Alain Émieux sera invité à se joindre à ce rendez-vous pour exposer ses inquiétudes.

PROTECTION DU CHEF-LIEU

Les paravalanches fortement endommagés en Fremezan

Les abondantes chutes de neige de l'hiver 2017-2018 ont fortement endommagés les dispositifs de paravalanches dans la combe de Barral et sur le versant est et sud-est du pic de Fremezan. La hauteur de neige a atteint les 4 mètres sur de nombreux secteurs et les avalanches ont été nombreuses. (Les 5 et 8 janvier des avalanches ont atteint le tunnel situé sous la tour de Barral.)

Le service RTM de l'ONF a effectué une visite le 27 juin dernier et les conclusions de son rapport, rendues publiques au conseil municipal du 27 juillet dernier, sont sans appel : « *Le dispositif du pic de Fremezan n'est pas fonctionnel pour l'hiver 2018-2019 à venir* ». « *D'importants travaux de maintenance sont à mettre en œuvre à l'automne pour rétablir la fonctionnalité des ouvrages avant l'hiver* ». À l'automne 2012 et à l'automne 2013, suite à des hivers déjà « *exceptionnels concernant les conditions d'enneigement* », des travaux avaient été entrepris pour remplacer les ancrages « *sectionnés* » ou « *affaiblis* ». La plupart de ces nouveaux ancrages (une quarantaine réalisés) ont bien résisté aux « *contraintes nivologiques exceptionnelles* » observées cet hiver.

La majorité des dispositifs paravalanches sont situés dans la forêt domaniale, mais une douzaine d'entre eux sont implantés sur des terrains appartenant à la commune de Saint-Colomban. Ce sont ceux-là qui ont subi le plus de dégâts.

Le RTM a donc proposé à la commune deux solutions : soit la remise en état du dispositif à l'identique (coût estimé : 50 000 euros HT), soit l'amélioration du dispositif et l'application de nouvelles normes (coût estimé : 140 000 euros HT).

Le 27 juillet, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre la seconde solution (réfection renforcée) et d'accepter le principe d'un groupement de commandes avec le RTM qui va réaliser les travaux à la fois sur le secteur communal et le secteur domanial. Et le 7 septembre, le conseil municipal a suivi le choix de la commission communale ouverture des plis (31 août 2018) et d'attribuer le marché à l'entreprise ROC Aménagement pour 119 499 euros HT (la seconde offre, de l'entreprise Citem, se montait à 205 195 euros HT). L'État pourrait subventionner ses travaux à hauteur de 60 %.

M. David Binet, qui note dans son rapport la forte densité de la neige tout au long de l'hiver (700 kg/m³ au lieu de 400 kg/m³ en temps normal), souligne en outre « *qu'au regard des désordres subit par les ouvrages, il importe d'améliorer la connaissance du fonctionnement de la partie sommitale du pic de Fremezan* » et, pour cela, qu'il conviendrait d'envisager de « *mettre en place un suivi photographique depuis le sommet du domaine skiable de Saint-Colomban* ». Sur ce point, le conseil municipal ne s'est pas prononcé.

**Ambulances
FLAMMIER**
VSL - TAXIS 4 à 8 places
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
04 79 59 80 01

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire -
Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8 h30 à 19 h30
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

NAISSANCES

- Le 27 avril 2018 à Voiron, de *Nils*, fils de Charline **Dufour** et Sébastien **Favre-Bonté**, petit-fils de Carole et Patrick **Favre-Bonté**, et arrière-petit-fils de Janine et Gabriel **Favre-Bonté** (Lachenal).
- Le 20 mai 2018 à Marseille, de *Vincent*, fils de Benoît et Marie **Martin-Dondoz**, petit-fils de Jean et Nicole **Martin-Dondoz**, et arrière-petit-fils d'André (†) et Monique (†) **Martin-Dondoz** (Le Châtelet).
- Le 5 juin 2018 à Romans, d'*Éden*, fils de Jennifer **Martel** et Jean-Christophe **Pabion**, petit-fils de Marie-Laure **Cartier-Lange** et Jean-Louis **Pabion**, et arrière-petit-fils de Marcel Vincent et Yvette (†) **Cartier-Lange**.
- Le 11 juin 2018 à Sallanches, de *Louise*, fille de Cécile **Bichet** et Florian **Quézel-Castraz**, et arrière-petite-fille de Pierre (†) et Clotilde **Quézel-Castraz** (Premier-Villard).
- Le 11 août 2018 à Grenoble, de *Hoël*, fils de Florence **Montard** et Franck **Martin-Garin**, petit-fils de Jeannine **Martin-Garin**

(Le Prin) et Marc **Martin-Garin** (Lachenal), et arrière-petit-fils d'Aline et René **Favre-Bonté** (Les Roches) et de Joseph (†) et Andréa (†) **Martin-Garin** (Lachenal).

Le 24 août 2018 à Montpellier, de *Lola*, fille de Gwendoline **Paret-Gris** et Jérémy **Perségol**, petite-fille de Geneviève et Olivier **Paret-Gris**, et arrière-petite-fille de Ghislaine **Fores** et Jacques **Paret-Gris** (Martinan).

MARIAGES

Le 19 mai à Vendargues (Hérault), de Marie-Pierre **Paret-Gris** et Guillaume **Archilla**. Marie-Pierre **Paret-Gris** est la fille de Ghislaine **Fores** et Jacques **Paret-Gris**, et la petite-fille de Joseph **Paret-Gris** (†) (Martinan).

Le 29 juin à Porto-Vecchio, de Mathieu **Cermolacce** et Hadrien **Mondoloni**. Mathieu **Cermolacce** est le fils de Fabienne et Christophe **Cermolacce**, le petit-fils de Colette **Girard** (†) et Francis **Girard** (†) et l'arrière-petit-fils de Paul **Girard** (†) (Lachal).

Le 30 juin 2018 à Labenne (Landes), de Cécile **Sanchez** et François **Vinatier**. Cécile **Sanchez** est la fille de Véronique et Jean **Sanchez**, et la petite-fille de Marie et René **Favre-Novet** (Martinan).

Le 18 août 2018 à Amilly (Loiret), de Pauline **Diot** et Julien **Le Révérend**. Julien **Le Révérend** est le fils de Pierre Olivier et Annick **Le Révérend**, et le petit-fils d'Yves et Paulette **Larouère** (L'Église).

DÉCÈS

De Mme Élise **Bozon-Viaille** née **Bellet-Mauroz** (Valmaure), le 28 juin 2018 à Saint-Jean-de-Maurienne (92 ans).

De M. Aimé **Émieux** (Lachenal), le 7 juillet 2018 à Poisat (Isère) (91 ans).

De Mme Aurélie **Giraud** née **Quézel-Ambrunaz** (L'Église), le 31 juillet 2018 à Gordes (Vaucluse) (89 ans).

De Mme Étiennette **Bozon-Viaille** née **Favre-Teylaz** (Le Châtelet, Valmaure), le 29 août 2018 à Chambéry (72 ans).

De M. Jacques **Segarra** (Le Frêne), le 14 septembre 2018 à Mours-Saint-Eusèbe (Drôme) (66 ans). Jacques **Segarra** était le fils de Pierre **Segarra** (†) et d'Alice **Darves-Bornoz** (†).

VIE PAROISSIALE

➔ **GRÂCE À LA TÉNACITÉ** de quelques Villarins, un office devrait être célébré à Saint-Colomban le 11 novembre prochain, à 11 heures, pour rendre hommage aux Villarins morts pour la France. La programmation des cérémonies habituelles de ce jour anniversaire seront programmées en conséquence. Durant le dernier trimestre de l'année, les messes dominicales se tiendront à La Chambre à 10 heures jusqu'au 21 octobre, à 10 h 30 ensuite. Tou-

jours à La Chambre, des messes auront lieu le 1^{er} novembre (10 h 30), le 2 novembre (18 h 30) et le 25 décembre (10 h 30). La veillée de Noël aura lieu à La Chambre le 24 décembre à 19 h 30. Enfin, il y aura des messes en semaine le 2^e jeudi du mois à Sainte-Marie de Cuines (18 heures), le 3^e jeudi du mois à La Chambre (même heure) et le dernier jeudi du mois à la maison de retraite de La Chambre (16 heures). – (C. Mayoux.)

➔ **LA CHAPELLE DU PREMIER-VILLARD**, dédiée à Saint-Roch et Saint-Sébastien, a été construite au XVI^e et XVII^e siècles pour protéger les habitants du hameau de la peste. On y fêtait souvent, jadis, le 2 juillet, la fête de la Visitation (célébrée le 31 mai depuis 1970). C'est pour se souvenir de ces célébrations qu'une messe a été dite dans cette chapelle (le 7 juillet dernier à 18 h 30) en présence d'une quarantaine de fidèles (du hameau, mais aussi des deux communes). Malgré sa taille (cette chapelle est l'une des plus grande des Vil-

lards) des personnes étaient assises dehors sur des chaises prêtées par des voisins. Un grand nombre d'entre elles en ont profité pour admirer les statues, tableaux et décorations de cette chapelle qui contient également des boîtes de Sainte-Reine (il n'y en a pas à Saint-Colomban) qu'on pouvait découvrir également le 15 septembre pour les journées du patrimoine, la chapelle étant ouverte au public l'après-midi. Après l'office, sur la place environnante, la municipalité a offert un apéritif aux participants. – (C. Mayoux.)



C. MAYOUX

➔ **LA CHAPELLE DES ROCHES** a été entièrement rénovée. Le 12 août, une quarantaine de personnes a assisté à son inauguration. Après que Martine Paret-Dauphin, présidente de l'association Patrimoine et culture ait rappelé les aspects historiques de cette chapelle (précisant que la plaque en pierre émaillée apposée sur la façade avait été payée par les habitants des Roches), le maire Pierre-Yves Bonnard précisait lui, en substance, que dans la vie publique d'un maire il arrive parfois que des administrés, au lieu d'être revendicatifs comme souvent, viennent en mairie pour proposer de rénover une chapelle alors que ces travaux sont normalement dévolus aux municipalités. C'est cette démarche qu'ont entreprise 5 habitants des Roches : Coralie Fiora, Jean-Marc Louis, Marylène et Patrick Fiora, Jacques Girard (*de gauche à droite ci-dessous*) grâce à des matériaux achetés et mis à leur disposition par la commune. Les travaux ont consisté à enlever le salpêtre, à traiter l'humidité, le bois et la ferronnerie, à repositionner la cloche en façade, sous le toit, et à installer une alimentation électrique en prévision d'un éclairage intérieur



C. MAYOUX

et/ou extérieur complémentaire des luminaires électriques qui illuminent la chapelle sur demande. La vallée compte des chapelles en très bon état, du fait de l'intérêt des municipalités successives mais aussi des Villarins. Les habitants de Lachenal, du Châtelet et de Nanchenu mais aussi du Frêne, qui n'ont pas de chapelles peuvent aller les visiter avec intérêt... une pointe de jalousie? – (C. Mayoux.)

RECTIFICATIFS

Dans l'avis de naissance de Jeanne Aimé (*Le Petit Villarin* numéro 184, juin 2018), c'est par erreur que nous avons indiqué que son arrière-grand-mère, Jeannette Aimé, était née Favre-Croix. Il fallait lire : née Moreggia (Lachenal).

Concernant le rassemblement des costumes savoyards du 12 juillet 1925, ayant repris sans plus d'attention la liste des participantes qu'en donnait le journal dans lequel nous l'avons trouvée, nous avons mentionné (*Le Petit Villarin* numéro 184, juin 2018) la présence, pour Saint-Alban, de Joséphine Darves-Blanc née Darves-Paucaz, un patronyme qui n'existe pas... Il fallait lire : née Darves-Coucaz.

PETITES ANNONCES

Suite à son départ de Saint-Alban, Anne Montange met en vente des meubles (dont certains sont anciens), des outils, divers objets, etc. Les personnes intéressées peuvent la contacter au 06-62-22-73-27 ou par courriel à l'adresse : am.coconte@gmail.com

Un habitant du Bessay cède gratuitement une cuve à gasoil de 1 000 litres pour chauffage central ou pour tout autre usage. À récupérer sur place. Contacter le 06-04-53-72-38.

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
Numéro CPPAP : 0720 G 79863
Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villard

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 185
SEPTEMBRE 2018

PAGES 2 ET 3 :

• La fête du 15-Août. • Bilan de l'été.

PAGE 4 :

• Les Talents villarins. • Musique.

PAGE 5 :

• Amis des Villards. • La fête du pain.

• Le nouveau four à pain est prêt.

PAGE 6 :

• L'arrivée du Tour de l'Avenir.

PAGE 7 :

• Sports : pétanque, trail.

PAGE 8 :

• L'« Écho des montagnes ».

• Des loups trop dépayésants.

PAGE 9 :

• Brèves.

• Épicerie & compagnie : le point.

PAGE 10 :

• Immobilier.

• Propositions pour l'aire du Clos.

PAGE 11 :

• Numérique. • Les forfaits de ski.

PAGE 12 :

• La crue du Glandon.

PAGE 13 :

• Politique : réunion publique

d'information (Saint-Colomban).

PAGES 14 À 17 :

• Comptes rendus des séances

des conseils municipaux.

PAGE 14 :

• La rentrée scolaire.

PAGE 15 :

• Microcentrale du Merlet.

PAGE 18 :

• Carnet. • Carnet du centenaire.

• La vie paroissiale.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.